

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Band: 30 (1921)
Heft: 51

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZER HOTEL-REVUE

REVUE SUISSE DES HOTELS

N° 51

BASEL, 22. Dezember 1921

INSERATE: Die eingesetzten Noppenreklame oder deren Raum 50 Cts. Geschäftsanzeigungen 40 Cts. per Zeile. Anzeigen ausländische Ursprungs 75 Cts. Reklamen Fr. 2.— per Petzette. Reklamen ausländ. Ursprungs Fr. 2,50. Bei Wiederholung entsprechend Rabatt.

ABONNEMENT: SCHWEIZ: Jährl. Fr. 15.—, halbj. Fr. 8.—, vierteljährlich Fr. 4,50, monatlich Fr. 1,75. Zuschlag für Postabonnement in der Schweiz 20 Cts. Für das AUSLAND werden die Frankaturkosten in Zuschlag gebracht. Für Änderungen von Adressen ist eine Taxe von 30 Cts. zu entrichten.

Organ und Eigentum
des Schweizer
Hotelier-Vereins



Organe et propriété
de la Société suisse
des Hôteliers

Erscheint jed. Donnerstag

Dreissiger Jahrgang
Trenteème année

Parait tous les jeudis

Postcheck- & Giro-Konto No. V. 85.

Redaktion und Expedition: Leonhardsstrasse No. 10, Basel.
Verantwortlich für Redaktion und Herausgabe: A. Kurer.

TÉLÉPHONE
No. 2406.

Rédaction et Administration: Leonhardsstrasse No. 10, Bâle.
Druck der Graphischen Anstalt Otto Walter, A.-G., Olten.

N° 51

BALE, 22 Décembre 1921

ANNONCES:

La ligne de 6 points ou son espace 50 cts. recommandations commerciales 40 cts., annonces provenant de l'étranger 75 cts., réclames fr. 2.— par petite ligne réclames provenant de l'étranger fr. 2,50. Rabais proportionnel pour annonces répétées.

ABONNEMENTS: SUISSE: douze num. fr. 15.—, six mois fr. 1,75. Abonnements par poste en Suisse 20 cts. en sus. Pour l'ETRANGER, on complète entre les frais d'affranchissement. Pour les changements d'adresse il est perçu une taxe de 30 centimes.

Compte de chèques postaux No. V. 85.

Kochkurse der Hotelfachschule

des

**Schweizer Hotelier-Vereins
in Cour-Lausanne.**

Am 16. Januar 1922 beginnt ein viermonatiger

Kochkurs

für Damen und Herren.

Anfragen und Anmeldungen beliebe man an die Direktion der Fachschule des Schweizer Hotelier-Vereins in Cour-Lausanne zu richten.

Neujahrsgratulationen.

Seit Jahren hat sich unter unsnern Mitgliedern die praktische Sittt eingebürgert, sich durch Leistung eines freiwilligen Beitrages an die Fachliche Fortbildungsschule von den zeremoniellen Neujahrsgratulationen zu entbinden. Da diese Gaben dem Tschumi-Fonds zur Erhaltung und Förderung der Fachschule zufließen, laden wir unsere Herren Kollegen ein, einen beliebig grossen oder kleinen Beitrag zugunsten dieses Fonds an die Redaktion der «Hotel-Revu» (Postcheck-Konto No. V. 85) in Basel einzusenden.

Die Spender, deren Namen in der letzten Jahresnummer des Vereinsorgans veröffentlicht werden, betrachten sich dank ihrer Gabe von der Versendung von Neujahrsgratulationen entbunden.

Basel, den 7. Dezember 1921.

Schweizer Hotelier-Verein,
Der Zentralpräsident: Anton Bon.

Vereinsnachrichten

Zur gefl. Kenntnisnahme.

Letzten Samstag ging den lit. Sektionsvorsitzenden ein längeres Rundschreiben zu, das zu möglichst sofortigen Zirkulation unter den Vereinsmitgliedern bestimmt ist. Wir bitten die lit. Präsidenten, die Zirkulation freundlichst sofort zu veranlassen, und die Mitglieder, dem Inhalt recht intensive Aufmerksamkeit und gültige Nachachtung zu schenken.

Arbeitslosenunterstützung.

Von einem westschweizer Bezirksarbeitsamt wurde kürzlich ein Vereinsmitglied zur Beitragsleistung an die Arbeitslosenunterstützung für eine Angestellte, welche wegen Mangel an Arbeit entlassen wurde, aufgefordert, unter Berufung auf einen Entscheid des Eidgen. Arbeitsamtes, wonach die Aus-

nahmebestimmungen zugunsten der Hotellerie aufgehoben worden seien. Da ein solcher Entscheid hierseits nicht bekannt, wandte sich unser Zentralbüro um Aufklärung an das Eidgen. Arbeitsamt, worauf am 19. Dezember abhielt nachstehende Antwort einfiel:

Es ist richtig, dass Hotelangestellte sich auf den Bundesratsbeschluss vom 29. Oktober 1919 berufen können und gegebenenfalls zu unterstützen sind.

Hinsichtlich der Beitragspflicht der Hotellerie als Arbeitgeber an die Unterstützung des Personals ist es hingegen bis jetzt beim Entscheid geblieben, dass diese Arbeitgeber nichts beizutragen haben.

Eidgen. Arbeitsamt,
Sektion für Arbeitslosenfürsorge.

wir bitten unsere Sektionen, Gruppen und Einzelmitglieder, von dieser Sachlage gebührend Kenntnis zu nehmen und allfällige Zulassungen kantonaler oder anderer Arbeitsämter hinsichtlich Beitragsleistungen an die Unterstützung arbeitsloser Angestellter unter Hinweis auf vorstehendes Schreiben zurückzuweisen.

Förderung des Reiseverkehrs.

In der Sitzung des Nationalrates vom 13. Dezember hat der Generalverleiher, Herr de Rabois, eine Motion eingereicht, worin der Bundesrat eingeladen wird, von der in Art. 1 seiner Verordnung vom 29. November 1921 vorgesehenen Befugnis ausgiebigen Gebrauch zu machen und insbesondere für die britischen Staatsangehörigen die Visumsvorbehalt fallen zu lassen. Der in Frage stehende Art. 1 stellt für das Betreiben des schweizerischen Gebietes durch Ausländer immer noch das Erfordernis eines von der zuständigen schweizer Behörde (Gesandtschaften, Konsulaten) ausgestellten Passvisums auf, soweit nicht vom Bundesrat auf dieses Erfordernis verzichtet wird.

Wenn nun im Parlament der Bundesrat eingeladen wird, von dieser seiner Befugnis, durch Verzicht auf den Visumzwang den Einreiseverkehr zu erleichtern, in ausgiebiger Masse, insbesondere aber gegenüber den Besuchern aus dem britischen Reiche Gebrauch zu machen, so kann diese Einladung zum vorherein der Sympathie, der moralischen Unterstützung der Reiseverkehrs- und Hotelleriekreise versichert sein. Es bedarf nicht vieler Worte, um darzutun, welche Beliebung unsere Winterfahrten erfahren müsste, wenn der Motion ohne längeres Zögern Folge gegeben würde. Wir sind gewiss keine Optimisten, machen uns aber anderseits auch keiner Überreibung schuldig, wenn wir behaupten, die Beseitigung des Visumzwanges für britische Staatsangehörige würde unserer Hotellerie schon im Laufe dieses Win-

ters Hunderter, wenn nicht Tausende von Gästen mehr zuführen, die z. Zt. noch, abgeschrackt durch unsere Pass- und Grenzkontrollformalitäten, es vorziehen, zu Hause zu bleiben oder unsere Konurrenzländer aufzusuchen. — Zwar schweben, wie auch hier kürzlich mitgeteilt werden konnte, gegenwärtig mit England, Belgien, Holland, Spanien und den nordischen Staaten Unterhandlungen bez. gegenseitige Aufhebung des Visums, allein da der Gang derartiger diplomatischer Pourparlers bekanntlich etwas schwerfällig und zeitraubend, ihr Abschluss jedenfalls noch nicht abzusehen ist, so erachten wir es im Interesse nicht nur unseres Gastgewerbes, sondern der gesamten Volkswirtschaft liegend, wenn die Schweiz, unbekümmert um das Ergebnis jener Verhandlungen, die Passvisa wenigstens für britische Staatsangehörige abschaffen würde. Die Frage der Gegenseitigkeit kann ja trotzdem weiterhin verfolgt werden.

In England, von woher uns jeweils die höchste Zahl fremder Wintergäste zuströmt, würde ein solcher Schritt als Ausdruck unserer Sympathie und klugen Entgegenkommen begrüßt werden, er würde dort die Reiseflust wecken und mehren und dadurch unserer Hotellerie eine Grosszahl von Gästen zuführen, auf die wir sonst verzichten müssen. Das ist aber ökonomisch wichtig nicht nur für das Gastgewerbe an sich, sondern auch für alle andern Erwerbszweige und ihre Arbeitskräfte. Alimentiert doch der Reiseverkehr direkt oder indirekt unsere sämtlichen Industrien, Handel, Gewerbe, Banken und Transportanstalten, die aus dem Fremdenstrom alljährlich ganz erhebliche Einkünfte ziehen. Der Ertrag des Reiseverkehrs für unsere Volkswirtschaft ist vor dem Krieg auf Hunderte von Millionen geschätzelt worden, die durch Dutzende von Kanälen in alle Volkskreise hinausflossen, — er könnte auch heute noch an dieser achtungsvollen Höhe stehen, wenn er allzgleich mit Energie und dem gebotenen Nachdruck gefördert würde!

An dieser Aufgabe mitzuwirken, ist nahe-liegende moralische Pflicht insbesondere auch des Staates. Darum hoffen wir, der eingangs erwähnte Motion möge mit lunächster Beförderung Folge gegeben werden. Die Pass-schranken und -Formalitäten, soweit sie sich mit den Interessen der Volkswirtschaft nicht mehr vereinbaren lassen — und das ist be-züglich der Fremdenreise zum Kuraufenthalts, zu Sportzwecken, Vergnügungsreisen etc. der Fall! — müssen nun endlich fallen. Die Schweiz nimmt diesbezüglich eine durchaus eigen- und einzigartige Stellung ein, sie darf hier nicht in einer Linie gestellt werden mit andern Ländern, in denen Nationalökonomie der Fremdenbusch lediglich eine untergeordnete Rolle spielt. Vielmehr muss die Schweiz gerade

sinniger Nostrano, noch einen geistvollen Humor lennen könnten, der über die schwierigsten Situationen hinwegfliegt. Die Zermatter Führer muss man indessen auch begreifen, wenn sie zu einem solchen Angebot sich verschieben. Denn das Matterhorn, das mit der Kapelle von Winkelmaffen und den typischen wallisischen Alphütten im Vordergrund, an der Kopfwand des grossen Tonahalle-saales mit gotischem Schwung so naturnah in den blauen Auzen sich schwang, musste ihre Unfernheitsslust locken. Verkaufsstände und Buden mit Altkrähen, für die du, alter Geselle, in deiner Bifursum Stimmung natürlich herzlich wenig Verständnis haben wirst, ergänzen das Bild von «Chau und Lauf am Rhonelau!».

Wenn du aber, mein bester Nostrano, erst ins Pavillon der Tonhalle geraten wärst, dann wäre dir deine dunkle Melancholie förmlich ausgepreßt worden. Eine ganze Menschenwoge bewegte sich die beiden Tage in diesem weiten Raum, in dem reich hotelmässig ein kalles Buffet und ein Patisseriebuffet den Bedürfnissen der Festbesucher in reichem Mass zu entsprechen vermochte. Und daneben genoss man noch ausserlesene Darbietungen, einen wundervollen Kinderreigen, ein kostliches Kinderkonzert, und als Clou: zu dem die Musik von 1830 die originell Weisen blies. Im kleinen Saal gingen rheinisch-musikalische Aufführungen von Werken von Walliser Dichtern und Komponisten vor sich. Da häftest du, mein frommeflasender Nostrano, das Wallis von einer neuen Seite kennen lernen können. Ueberhaupt das geistige Wallis kam zum vornehmen Ausdruck vor allem auch in der Gemäldegalerie, die

vom besten bot, was die Kunst über das Wallis zu bieten vermochte; dabei waren die eigentlichen Walliser Künstler von Raphael Ritz weg bis zu den jungen im Vorrang. Denke dir nur das einfache und vornehme Werbeplatat, das du wohl in deiner Reblauhe angeschlagen hast, damit sich jeder, Kunstmund und Laie, gleichermaßen darüber freue. Und von Dalléves, der dieses Plakat geschaffen hat, war auch ein reizendes Kinderbild vorhanden, eine kleine, etwa 8–10jährige Evolérerin, fast naturgross, Kauf es dir, daß alter Griesgram! Um runde 1200 Fr. kannst du es haben. Es wäre eine schöne Sonne in deinem dunkles Dasein und deine Augen würden wieder freudefunkeln wie die goldenen Sterne am lieblichen Nachthimmel.

„Bar im Hotel Mont Cervin, Zermatt.“ Das klingt schon hotelmässig international. Aber es war es auch. Eine kurze Weile nach den Aufführungen im kleinen Tonahallesaal war dieser in eine echte Champagnerbar verwandelt. Und wen die Tanzlust ankam, der wogte auf und nieder in dem Verein, — oder, moderner ausgedrückt, er schob und steppete und foxtrotte.

Das, mein lieber Nostrano, ist ein kleines Résumé des Walliser Herbstfestes in Zürich, und doch waren noch unendlich viele zu sagen, was es gewesen. Auch davon, wie der Festtag im Grossen Tonahallesaal am Samstag abend zu einer offiziellen Annäherung der beiden Stände Wallis und Zürich und ihrer autoritativen und geistigen Spitzen und wie dann im Rahmen eines Diners diese Annäherung zu einer warmerherigen Verbrüderung auswuchs. Na, mein redesscher Nostrano, du hast gewiss schon manches Gute und Schöne dort zwischen Offiziellen und Halboffiziellen gehört. Ich

Schweizer Hotelführer 1922

Letzte Frist für Neuauflnahmen

und

Annahme von Korrekturen

unwiderrücklich bis 31. Dezember 1921.

in punkto Fremdenbehandlung an der Spülz aller Länder rangieren, will sie sich ihre Position als Reiseverkehrsland par excellence auch fernher bewahren!

N. B. Die vorstehenden Zeilen waren bereits gesetzt, als seitens des Justiz- und Polizeidepartements die Mitteilung erging, ab 15. resp. 19. Dezember sei das Passivum für die Einreise von holländischen Staatsangehörigen und für Luxemburger aufgehoben, sofern dieselben nicht zum Zwecke der Arbeitsausübung einreisen. Des Weiteren ist inzwischen im Nationalrat (Sitzung vom 16. Dezember) durch Postulat des Hrn. Rocheix-Gienf der Bundesrat zur erneuten Prüfung der Frage eingeladen worden, ob nicht auf die Visumsformalitäten, sowohl bei den schweizerischen Verfreilungen im Ausland wie beim Grenzübertritt, endgültig verzichtet werden sollte und ob nicht die Einreisekontrolle lediglich auf die Niederlassung zu beschränken sei unter Wiederherstellung und event. Ergänzung der einschlägigen kantonalen Kompetenzen. — Der Gedanke des Abbaues der fremdenpolizeilichen Vorschriften macht demnach stetige Fortschritte. Wir freuen uns dieser Entwicklung, vor allem der Kundgebungen im Parlament und hoffen, dass sie dazu beitragen mögen, den diesbezüglichen Bestrebungen der Verkehrsvereine voll zum Durchbruch zu verhelfen. Erhöhtes Gewicht verleiht diesen Forderungen insbesondere die ganz prekäre Wirtschaftslage, deren Rehabilitation zu einem gutteil von der Wiederaufrichtung des internationalen Reiseverkehrs abhängt. — Möge daher in Sachen Fremdenkontrolle nun ganze Arbeit gelan werden!

Zum Postverkehrsgegesetz.

(Schluss)

Beim Kapitel Posttaxe gilt zunächst eine Fremdengebot ganz besonders interessierende Änderung auf: die Wiederherstellung der Passagiertaxe von 20 Rappen pro Kilometer, statt 30 Rappen im Vorentwurf, sowie die Erhöhung des Zuschlags

nicht weniger. Aber das darf ich dir schon sagen: einen solchen harmonischen Akkord sind eine so hohe Blüth edlicher Bankettfreuden, in der Herz und Seele mischwend, ist mir mein langes Leben lang nicht begegnet. Da ging die Zürcher Nüchternheit in der Walliser Sonne auf wie die Apfelschnuppen in der warmen Aprilsonne, und alles war ein herliches Schmimen.

Und darum, du alter Bursche, habe ich es unendlich bedauert, dass du meiner Einladung nicht gefolgt bist, du dunkelglühiger Brummbär. Deine melancholischen Anwandlungen wären in dieser wahrhaft strahlenden Walliser Sonne verloren. Den Vetter Dole, den du dir als Vorbild nehmen darfst, fehlte nicht in unserer illustren Reihe; wie dunkel und schwer es auch in seinem Blute rollt, er ist immer dabei, wo die edle Freude ihr schönes Lied singt und doppelt, wo er seine Walliser und die Freunde des Wallis findet. Und das Walliser Herbstfest hat dem herrlichen Wallis neue Freunde geworben. Ein stiller deutscher Gelehrter, der mir an einem runden Tisch seine begegne — er machte mit Vieux Stiere von Oberst Ionesch seine erste reizende Walliser Bekanntheit — sagte mir in seiner Freude: das ist ein Fest mit Inhalt, und solche Feste, nur solche, sollte man immer feiern.

Das ist auch meine Quintessenz. Und wenn dein Himmel wieder weniger behangen ist, mein alter Nostrano, und du dich wieder zurückfindest in die „alte Burschenherlichkeit“, dann feiern wir zusammen ein solches Fest.

Bei dahin gehab dich wohl!

Dein Amadeus Johannisberger.

den. Für das Fremdengebiet des Salzkammergut im besonderen wurde der nahehafte finanzielle Erfolg konstatiert, den in der Saison 1921 die dort weilenden 70.000 Kurjäger einbrachten. Besonders Bedeutung wurde auch der Mitwirkung der Aerzeschafft am Emporbielen des Fremdenverkehrs beigemessen und weiters die Abschaffung aller Pass-hemmungen verlangt.

(Wir bringen diese Zuschrif hier à lire de reuegneument, dürfen doch die Besprechungen, die Fähigkeit der ausländischen Konkurrenz keinen Augenblick ausser acht gelassen werden. Viele der oben enthaltenen Hinweise, u. a. die Forderung der Unterstützung von Hotelierie und Fremdenverkehr durch Staat und Gemeinden, seien der ganz besonderen Aufmerksamkeit unserer Behörden empfohlen. In diesem Punkte durfte auch in der Schweiz noch ein mehreres geschehen. Red.)

Versorgungsfragen

Fleischpreise. Der Regierungsrat des Kantons Bern möchte an die kantonal-bermischen Metzgermeisterverbände und die Metzgerzunft eine Kreisschreibe, in dem er im Hinblick auf die Klagen der Konsumenten über die hohen Fleischpreise die Metzgerzunft nachdrücklich darauf hinweist, dass die Metzgergewerbe sich als Vermittler zwischen Produzent und Konsument den jeweiligen Verhältnissen anzupassen hat. Die Metzgerzunft darf ihre Ansprüche auf Rendite ihres Gewerbes nicht höher stellen, als es sich auf Grund der bezülligen Lebensmittelverhältnisse und unter billiger Berücksichtigung der Wünsche der Konsumenten verantworten lässt.

Der St. Galler Regierungsrat hat, gesetzlt auf einen Bericht des Kantonsrathes über die derzeitige Gestaltung der Fleischpreisfrage, festgestellt, dass der Preis für inländisches Ochseneiheit, den derzeitigen Gestaltungskosten entspreche, dagegen die Preise für ausländisches Ochseneiheit und für in- und ausländisches Schweinefleisch vielerorts überzelt seien. Angezichts der fortwährenden Preisschwankungen für ausländisches Vieh und Fleisch hat der Regierungsrat das Volkswirtschaftsdepartement beauftragt, jeweilen nach Massgabe der effektiven Importpreise die Maximalabpreise für importiertes Fleisch festzulegen in der Meinung, dass die Einführung von ausländischem Vieh und der Detailverkauf von ausländischem Fleisch nur Importen, bezw. Metzger zu gestalten sei, welche sich zur Einhaltung dieser Preise verpflichten.

Saison-Eröffnungen

Arosa: Hotel Arosa-Kulm, 18. Dezember.
Hotel Waldhaus, 22. Dezember.
Andermatt: Dampfti's Grand Hotel, 22. Dez.
Mürren: Grand Hotel und Kurhaus, 15. Dezember.
Pontresina: Parkhotel, 15. Dezember.
Wengen: Grand Hotel Victoria, 20. Dez.
Wengen: Sport-Hotel Mécropole-Monopole, 20.
Dezember. Bahn-Restaurants Kleine Scheidegg und Jungfraujoch, 24. Dezember.

Wintersport

Gstaad, (Mitget) Die Sektion Zentralschweiz des Schweizer Aero-Clubs organisiert hier in der Zeit von Weihnachten bis Ende Januar 1922 einen Flugkurs mit motorlosen oder Segelflugzeugen. Der Tisch dient zu einer Attraktion ersten Ranges gestalten.

St. Moritz. Das Sportprogramm sieht für die kommenden Festtage folgende grössere Veranstaltungen vor: Weihnachten: Curling-Matches, Eröffnung des Bobsteig-Runs, des Cresta-Skeleton-Ice-Runs und der grossen Schiitbahnen Chantarella-Dorf, dann Skiköring auf den Strassen des Engadins und am 26. Dezember: Grosser

Ski-Sprungkonkurrenz auf der Julierschanze. Auch das Programm für den Monat Januar ist reich beladen mit: Eröffnungs-Gymkana auf dem grossen Eisplatz am Neujahrstag, grosses Schaulaufen am 8. Januar, ferner Curling-Matches, Austrag von Hockey- und Bobsliegmasterschaften.

Aus andern Vereinen

Verkehrsverein Zürich. Der Geschäftsausschuss des Verkehrsvereins Zürich befasste sich in seiner letzten Sitzung mit verschiedenen Propagandaangelegenheiten, mit dem Jahresfahrschein der Schweizerischen Bundesbahnen 1922/23 und mit einer Reihe lokaler Angelegenheiten auf dem Gebiete des Verkehrs und der Gesetzgebung. — Die während der Wintersaison 1921/22 durchzuführende Propaganda, sowie sie über die Verteilung von Prospekten, Führern und Plakaten hinausgeht, wird auf die internationalen Wintersportplätze beschränkt und auf einige Länder, die diesen Winter besonders starken Besuch aufzuweisen haben werden. Für den Sommer 1922 werden die Pläne für besondere Aktionen in denjenigen Ländern vorbereitet, um denen bei den heutigen Verhältnissen am ehesten auf Reiseverkehr gerechnet werden kann und Einschluss bestimmter Verkehrszenren, in denen durch besondere Veranstaltungen ein starker Fremdenverkehr zu erwarten ist.

Kleine Chronik

Mürren, Herr C. F. Eicher, bisher im Hotel du Lac, Gunters, hat die Direktion des Grand Hotel und Kurhaus Mürren übernommen.

Ruhelag im Gasgewerbe. Die Sektion Basel der Union Helveta fasse in ihrer Sitzung vom 14. Dezember, nach Referat des Generalsekretärs eine Resolution, wonin „die Erwartung auf baldige Sicherung eines wöchentlichen Ruhetages für das Hotel- und Wirtschaftspersonal durch Bündesgesetz“ ausgesprochen und die Verbandsinstanzen eingeladen werden, für die Verwirklichung dieses Bedürfnisses zu „arbeiten.“ – Die Verbandsinstanzen“ werden dieser Einladung natürlich prompt Folge leisten, ohne sich gross Gewalt anstreben zu lassen. Der Nötigung bedarf es da wahrlieb nicht!

Auslands-Chronik

Lissabon, Herr Alfred Blattmann von Oberrieden (Kt. Zürich) hat das Hotel Rue de Gloria & Avenida mit Antritt auf 1. Dezember käuflich erworben und wird das Haus, nach umfassenden Verbesserungen und Verschönungen (u. a. Apartmenten mit Badezimmern, fließendem Wasser in den meisten Zimmern) unter dem Namen Hotel Suisse-Atlantic betreiben. Herr Blattmann war vordem Direktor im hiesigen Hotel Inglaterra, sowie Hotel Métropole und zuletzt im Frankfurter-Hotel Rocío.

Verkehrswesen

Territel-Glion-Bahn. Dieses Unternehmen befördert im Monat November 1921 3950 Reisende (1920: 3315) und erzielte eine Einnahme von Fr. 4195 gegen Fr. 3730 im gleichen Monat des Vorjahrs.

Glion Rochers de Naye-Bahn. Diese Bergbahn hatte im Monat November 1921 einen Reisendenverkehr von 7400 Personen (1920: 5268) zu verzeichnen. Die Einnahmen betrugen Fr. 11500 gegenüber Fr. 5937 im November 1920.

Berninabahn. Dieses Unternehmen, das gemäss seiner Konzession nur als Saisonbahn betrieben werden muss, ist durch Beschluss der Regierung des Kantons Graubünden in die Lage versetzt worden, den Betrieb auch während des Winters durchzuführen.

Berninabahn. Dieses Unternehmen, das

gemäss seiner Konzession nur als Saisonbahn betrieben werden muss, ist durch Beschluss der Regierung des Kantons Graubünden in die Lage versetzt worden, den Betrieb auch während des Winters durchzuführen.

Ein jederzeit zu ihrer Verfügung stehendes Hausorchester



sichert Sie sich am billigsten durch die Anschaffung eines

Kunstspiel-Klaviers

(Marke Hupfeld) oder eines

Musik-Apparates

mit elektrischem Antriebe.

Ein Besuch meiner Ausstellungsräume vor Kauf eines

Instrumentes liegt in Ihrem

Interesse.

Odeon-Musikhaus

EUGEN LANZ IN BERN

Ecke Hirschengraben-Effingerstrasse

On cherche pour confortable petit hotel de voyageurs, à Paris,

dame ou demoiselle au centre du Lido, terrain à bâti 3750 m², situation exceptionnelle, prix très avantageux. — Sadresser à l'étude Ed. Coquoz, avocat et notaire à Martigny-Ville, 6167

Schluss der Inseratenannahme: Dienstag abend!

au centre du Lido, terrain à bâti 3750 m², situation exceptionnelle, prix très avantageux. — Sadresser à l'étude Ed. Coquoz, avocat et notaire à Martigny-Ville, 6167

Zu verkaufen: 1 Zweispänner - Rennschlitten, Splätzli, mit Banken hinten zum wegschieben. — Sechspätzli — Omniaire, 1 Viktoria-Lampe, Photographie zu Diensten, R. Wenger, Wagenbauer, Interlaken.

de 18 à 30 ans, Suisses, de caractère agréable, parlant parfaitement français, anglais (allemand préférable), pour servir la clientèle et faire un peu de couture. Vie de famille, Nourriture, logement et 400 frs. par mois, argent, électricité, etc., etc., etc., à refaire sous C. Z. 216 à la Revue suisse des Hôtels, Bâle 2.

BURKHARDT-KELLER & CO

Papier en gros, ZÜRICH

Teleph.: Selau-2489 • Telegr.: Burkspapier

offerte an Lager, zu billigsten Preisen:

PAPIERSERVIETTEN

la. Qualitäten, in Krepp und mit Prägung;

KLOSETTPAPIERE

Postcheck-Verkehr. Das Postcheck-Inspektorat in Bern teil mit: Das Verzeichnis der Postcheck-Rechnungen für das Jahr 1922 ist in Neubearbeitung begriffen. Personen und Firmen, die bedächtig sind, sich nachstens eine Postcheck-Rechnung eröffnen zu lassen, und wünschen, im neuen Verzeichnis aufgeführt zu werden, belieben sich bei einem der 25 Postcheck-Büros anzumelden und bis spätestens den 30. Dezember die notwendigen Bedingungen zu erfüllen. Allfällige Änderungen in der Bezeichnung der Postcheck-Rechnungen sollen möglichst bald dem Postcheck-Bureau mitgeteilt werden, damit sie beim Neudruck noch berücksichtigt werden können.

Reklame

Abreisskalender „Die Schweiz“. Im Verlag des Phot. Instituts S. A. Schnegg in Renens-Lausanne erscheint pro 1922 ein allerlebster Abreisskalender „Die Schweiz“ mit Widmung der Schweizer Verkehrscentrale und ganz ausgezeichneten Ansichten bemerkenswerter Städte unseres schönen Schweizerlandes. Der originelle Kalender wird zweifellos das seine zur Steigerung der Reiselust unseres Schweizer Publikums befragen.

Aus Handel und Gewerbe

Schweizer Jahrbuch für Handwerk und Gewerbe. II. Jahrg. 1920/21. Herausgegeben von Schweizer Gewerbeverband, 160 Seiten 8°, Kommissionsverlag Neukomm & Zimmermann, Bern. Preis Fr. 7.50.

Zweite Jahrgang dieses Jahrbuches ist das erste, der allseits günstige Aufnahme gefasst hat, zum mindesten ebenbürtig und wird seinem Zweck, unsre Behörden, Wirtschaftspolitiker und insbesonders den Gewerbestand selbst über die heutigen gewerblichen Zustände und über die Wirksamkeit und Bestrebungen der gewerblichen Organisationen aufzuklären, volllauf erhalten. Das Jahrbuch entspricht damit einem wirklichen Werddürfnis. Eine Reihe von Fragen, die unser Gewerbe und Handwerk und den gesamten Mittelpunkt berühren, werden von zahlreichen berufenen Mitarbeitern in sachlicher, leicht verständlicher Weise in deutscher und französischer Sprache behandelt. Sonamlich die wirtschaftlichen Zusammenhänge der Gegenwart, die Verhältnisse zwischen Gewerbe, Volkswirtschaft und Staat, Gewerbepolitik und Selbstbehauptungsbund, Kunstgewerbe und Technik, schweizer Wirtschaftsrat, schweizerische und kantonale Gewerbegegesetzgebung, Kreditorganisation, künstlerische Reklame, Reorganisation des gewerblichen Bildungswesens und des Lehrungswesens, Versuche einer schweizerischen Lohnsfeststelzung; sodann Mitteilungen über den Stand und die Entwicklung des Klavierbaues, des Metzgergewerbes, über Teuerung und Preisabbau in der Lebensmittelbranche, über die schweizer Volkswirtschaft vor und nach dem Kriege, über die Organisation der gewerblichen Arbeitgeber in Berufsverbänden, über die Baufähigkeit in den grossen Schweizerstädten; endlich eine Aufzählung der wichtigsten neuen Gesetze und Verordnungen eidgenössischer und kantonaler Behörden, eine Gedankenkafel um das Gewerbe hochverehrter Männer (mit Bild) und ein Verzeichnis gewerblicher Literatur. Das Jahrbuch bietet mit seinem reichhaltigen Inhalt einen wertvollen Beitrag für die Bibliothek und sollte von jedem Gewerbetreibenden gelesen werden. Auch den HH. Hoteliers sei dasselbe zur Anschaffung angelegentlich empfohlen.

As Einleitung wird man gerne „Die Valutabibliothek“ lesen, eine hübsche Skizze Ernst Eschmanns, mit allerhand unterhaltsam erlebten Winken und Ermahnungen. Der Katalog wird vom Verlag an jedermann auf geäussersten Wunsch hin gratis und franko versandt.

land 1542, Frankreich 354, Oesterreich 311, Italien 261, Nordamerika 252, Grossbritannien 238, Holland 146, Polen 102, Ungarn 84, Belgien 80, Spanien und Portugal 72, Tschechoslowakei 71, Russland 43, Dänemark 43, Schweden und Norwegen 43, Jugoslawien 21, übrige europäische Länder 161, übrige asiatische Länder 106.

Literatur

Storrers Deutsches Getränkebuch. 515 bewährte Rezepte für Hotel-, Café-, Restaurant- und Konditoreihäuser und deren Personal. Preis gebunden Fr. 3.50 statt Fr. 7.50, soweit der Vorraum reicht, gegen Zahlung auf Postcheckkonto Zürich VIII/5233 des Heimkulturfonds E. Abig, Wiesbaden, oder von der Basler Bücherslube A.-O., Basel.

Die Bibel der Liebe, von Carlo Testori von Gräberg, 198 Seiten, Preis 5 Fr. Verlag: Art. Institut Orell Füssli, Zürich. Zu beziehen durch alle Buchhandlungen. — Ein eigenartiges Buch der Liebe. In einer durch Bildkraft und Klangschönheit geädelten Sprache stellt es mit visionärer Erfindergestalt ein Traumspiel in die Wirklichkeit, das in seiner Tiefegrundigkeit vielfach über das Thema hinaus in die Welt des Philosophischen hineinragt, um gleich darauf in reifer Süsse nichts anderes zu scheinen, als eine sehr sellsame Liebeschichte.

Schweizer Geschenkbücher 1921/22. Der neue Verlagskatalog des Art. Institut Orell Füssli in Zürich fragt mit gutem Recht die Ueberschrift „Schweizer Geschenkbücher“, denn fast ausnahmslos von Schweizer Verndern stammen diese zauberhaften, zu Festgeschenken aufs beste geeigneten Bücher, die ihrer gesamten Herstellung nach durchwegs schweizer sind. Wirklich für alle ist hier der Tisch gedeckt; für die Erwachsenen wie für die reifere Jugend, je nach den verschiedenartigen geistigen Bedürfnissen, und besonders reichlich auch für unsere Kleinen und Kleinlein.

Als Einleitung wird man gerne „Die Valutabibliothek“ lesen, eine hübsche Skizze Ernst Eschmanns, mit allerhand unterhaltsam erlebten Winken und Ermahnungen. Der Katalog wird vom Verlag an jedermann auf geäussersten Wunsch hin gratis und franko versandt.

Briefkasten der Direktion

G. in M. Meine Reise zu Ihrer Sektion oder Gruppe und die allfälligen Konferenzen und Referate belasten natürlich die Sektionen nicht. Sie zahlen die Jahresbeiträge, um dafür im Rahmen der Statuten und der besonderen Pflichten der einzelnen Funktione die Dienste des Zentralbüros und der Direktion in Anspruch zu nehmen.

Redaktion — Rédaction
A. Matti. **A. Kurér** **Ch. Magne.**

Einzelverkauf der Hotel-Revue

durch die Bahnhofbuchhandlungen und Zeitungskioske der grössten Städte und Saisonplätzle.

Preis pro Nummer: 40 Cts.

Adressänderungen

belieben die verehrl. Abonnenten rechtmäig zum voraus der Post oder der Expedition (im letztern Fall unter Beifügung der Gebühr von 30 Cts.) mitzuteilen, damit in der Zustellung des Blattes kein Unterbruch eintrete.

L' „INTERCONTINENTAL“

COMPAGNIE SUISSE

d'Assurance des Bagages S. A.

Fribourg, Avenue du Moléson 4

se permet d'inviter MM. les Hôteliers à lui demander le matériel nécessaire pour la conclusion d'assurances Bagages. De même qu'elle se met à leur disposition pour visite personnelle.

POLYGRAPHISCHES INSTITUT A.-G.
ZÜRICH
Clausiusstr. 21 - Tel. Hottingen 11-22

Herstellung sämtlicher graphischer Arbeiten in BUCH- LICHT- UND STEINDRUCK in einwandfreier, werbekräftiger Ausführung.

Bon Garton Restaurateur-Limonadier

Suisse durahe place, restaurant Hall en stages, 4 langues, 28 ans, disponible de suite. J. L. Lüsser, Genève, 6166

A remettre à Genève

Hôtel

65 chambres 100 lits, affaire de 1er ordre, long bail — John Lecoleur, Agent d'Affaires Croix d'Or 29, Genève, 6152

Bordeaux Inserate
finden in der „Hotel-Revue“ weiteste Verbreitung.

Unsere verehrten Leser
sind gebeten, die Inserenten unseres Blattes zu berücksichtigen und sich bei Anfragen u. Bestellungen stets auf die „Schweizer Hotel-Revue“ zu beziehen.

FIRMEN DER WEINBRANCHE

MAISONS DE LA BRANCHE VINICOLE

Berger & Cie

Langnau (Berne) et Morges (Vaud)

VINS EN GROS

Agence générale et dépôt pour la Suisse
de:
SAINT-MARCEAUX & CIE, REIMS
Grands vins de Champagne
ESCHENAUER & CIE, BORDEAUX
Vins fins de Bordeaux
CHAMPY PERE & CIE, BEAUNE
Grands vins de Bourgogne



A. Rutishauser & Co. A.-G. SCHERZINGEN

SPEZIALITÄTEN
in Ostsweizer- u. Tirolerweinen

Prima Veltliner-Weine

in Flaschen und
Gebinden liefert

LORENZ GREDIG PONTRESINA

J. Gasser & Cie., Hallau

empfehlen: Ia. Qualität Hallauer Rotweine.
Spezialität:
Hallauer Beerliwein offen und in Flaschen.

Dorner & Co, Basel

Gegründet 1882
WEINE - SPIRITUOSEN
SPEISEÖL - WEINESSIG - SIRUP

Vins Vaudois et Valaisans futs et Bouteilles
Vve. Petitat & Fils, Yverdon

Maison fondée en 1845
spécialités de vins la Côte, Dezaule, Aigle, Villeneuve
et Grand Brûlé (Fendant le cigalix)

Otto Karthaus-Bucher Schlossberg Luzern

Courante Weine u. Spezialitäten
Gefl. Preisliste verlangen



Probst & Cie. Biel - Bienne

Waadtländer, Walliser, Neuenburger
Französische Rotweine
Spezialität: Dôle de Sion



Grands Vins du Valais Orsat Frères, Martigny

Clos de Montbeu Fendant — Moliagnon
Fendant. Etoile du Valais 1920. Fendant
pétillant. Dôle, Clos de Ravanay Rouge
Grand Mousseux Valaisan



Ed. Vielle & Cie Négociants en vins

Annoncée. Maître E. VIELLE-GIGON, fondé en 1812
Propriétaires à NEUCHATEL, à CHENAS (Bessujolais
et Macomnaïs), et GEVREY-CHAMBERTIN (Côte-d'Or)
VINS VAUDOIS ET VALAISANS
Spécialité de vins rouges de table

J. Cottinelli, Chur
empfiehlt
Veltliner-Weine
offen und in Flaschen

TRÜSSEL & CIE., BERN

Vins excellents de la Côte,
de Lavaux et du Valais
Caves de réputation: Château de Lavaux (prop. de la
maison), Château de Châtelot, Mont Belvédère, Mont-
Crochet, Château de Montagny, Villeneuve, Yverdon,
Fendant et Dôle de Sion.

RENAUD FRERES
BALE & ST-MORITZ
Toutes marques de Champagnes, Vins fins
Liqueurs
Prière de demander notre prix courant spécial pour
hotels et restaurants.

Mirafiore S. A. Alba

Cap. versato Lire 6.000.000.
Vini fini italiani

Tenute proprie di Piemonte - Fattorie
in Toscana

Concessionario con Deposito
L. MARTINELLI
Lugano

Prezzo corrente e Campioni gratis
a richiesta

Mobiliar-Verkauf

Bestbestand aus Hotel-Liquidation (Betten, Spiegelschränke, Waschkommoden, Tische, Schreibmöbel, Spiegel, Silber, Linges etc.) sofort in bloc oder
partielleweise zu verkaufen. — Briefe unter Chiffre
G.D. 2141 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Tüchtiger Hoteldirektor

findet Lebensstellung in einem in Gesellschaftsbildung
begriffenen Hotelunternehmen in erstklassigem Höhen-
kurort Graubündens. Nur gewandte, im Hotelfach erfah-
rene Relektanten, die sich mit ca. 75 bis 100 mille beteiligen
können, wollen sich melden unter Chiffre B. T. 2140
an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Bonbücher

(Quart- u. Taschenformat) zu reduzierten
Preisen erhältlich beim Zentralbüro des
Schweizer Hotelier-Vereins

MALINI

(PRESTIDIGITATEUR)

présente à toute ses connaissances les meilleurs vœux à l'oc-
casion, de Noël et de la Nouvelle-Année. Adresse permanente :

Pension Erica, St. Moritz.

LA SEMEUSE'

HUILE PRÉFÉRÉE DES GOURMETS,

EMPLOYÉE PAR LES CHEFS CUI-

SINIERS DES PALACES, GRANDS

HOTELS ET HÔPITAUX.

Chaux-de-Fonds

Telephone 12.29

Zu verkaufen ev. zu verpachten:

In grösserer Ortschaft der Ostschweiz, gut frequentiertes
3489

HOTEL

PRIMA EXISTENZ

Grosses, schönes Kaffeehaus

in österreichischer Landeshauptstadt, 10 Minuten Strassenfront,
gelegen am gelegenen Hotelgebäude, ein Komplexe
Möbel und Inventar für nur 8000 Fr. verkauft. Grosse
Vorräte vorhanden, Langer Kontakt. Zins billig. — Gefl.
Offeraten unter Chiffre L. R. 2138 befördert die Schweizer
Hotel-Revue, Basel 2.

Zu kaufen ev. zu pachten gesucht:

HOTEL

(Jahres- oder Saisonbetrieb) von geschäftskundigem Ehepaar. Aus-
führliche Offeraten unter Chiffre A. N. 2145 erbeten an die Schweizer
Hotel-Revue, Basel 2.

Buchführung

bessert prompt und ge-
wissenhaft

104
E. Eberhard, Zürich

(vorm. Bär & Hohmann)

Bahnpostf. 100 Tel. Kloten 37

A-S Kälte-Maschinen

FABRIKAT BROWN BOVERI

HOTEL-KÜHLANLAGEN • EISERZEUGER • KÜHLSCHRÄNKE

AUDIFFREN SINGRÜN KÄLTE-MASCHINEN

AKTIENGESELLSCHAFT

BASEL ST. JOHANNS-VORSTADT 27

Kälteerzeuger



Keine Stopfbüchsen, Manometer,
Ventile. — Keine Fachkundige
Wartung erforderlich.

Schweiz. Teppichfabrik Ennenda (Glarus)

Fabrikation aller Arten Teppiche und Läufer bis zu 2,5 Meter Breite
ohne Naht, vom einfachsten bis zum gediegensten, nur Qualitätsware

MILIEUX, velours, bouclé, Tournai (Wilton)

VORLAGEN U. LÄUFER, jute, tapestry, velours, bouclé, tournai
WASCHTISCHMATTEN UND SPIELDECKEN, tapestry und velours

Schützen die nationale Industrie! — Verlangt Schweizer-Fabrikat!
Wir weisen gerne solche Firmen nach, die unsere Erzeugnisse führen.

242

REVUE SUISSE DES HOTELS · SCHWEIZER HOTEL-REVUE

Bâle, le 22 Décembre 1921

SECONDE FEUILLE · No. 51 · ZWEITES BLATT

Basel, den 22. Dezember 1921

Avis aux Sociétaires

Guide officiel des Hôtels de la Suisse pour 1922

Le dernier délai pour les nouvelles inscriptions et pour les corrections est irrévocablement fixé au

31 décembre 1921.

Cours de cuisine de l'Ecole professionnelle de la Société Suisse des Hôteliers à Cour-Lausanne.

Le 16 janvier 1922 commencera à l'Ecole professionnelle hôtelière de Cour-Lausanne un

Cours de cuisine

pour Dames et Messieurs. — Prière d'adresser les demandes de renseignements et les inscriptions à la Direction de l'Ecole professionnelle de la Société Suisse des Hôteliers à Cour-Lausanne.

Circulaire.

Samedi dernier a été envoyée aux Comités de Sections une assez longue circulaire destinée à être mise aussitôt que possible en circulation parmi les Sociétaires. Nous prions Messieurs les Présidents de Sections de bien vouloir organiser la circulation sans relâche et Messieurs les Sociétaires de consacrer au document leur bienveillante attention.

Souhaits de Nouvelle-Année.

Depuis des années nos Sociétaires se sont accoutumés à se libérer de l'usage cérémonieux des félicitations du Jour de l'An moyennant le versement volontaire d'un montant quelconque à l'Ecole professionnelle. Ces dons étant versés au Fonds Tschumi pour l'enfretien et le développement de l'Ecole professionnelle, nous croyons devoir inviter nos Collègues à bien vouloir envoyer à la rédaction de l'*"Hôtel-Revue"* (Compte de Chèques postaux No V. 85, à Bâle), toute somme qu'il leur plaira d'offrir en faveur de cette institution.

Les noms des donateurs seront publiés dans le dernier numéro de l'année de l'organisme social; les donateurs peuvent, grâce à leur subside, se regarder comme exonérés de l'échange de cartes de félicitations à l'occasion du renouvellement de l'année.

Bâle, le 8 décembre 1921.

Société Suisse des Hôteliers,
Le président central: ANTON BON.

Nouvelles de la Société

Chômeurs de l'hôtellerie.

Dernièrement, l'Office du Travail d'une agglomération romande demanda à l'un de nos sociétaires de contribuer à l'assistance d'une employée qui avait été congédiée régulièrement pour cause de manque de travail. Le dit Office malvai fit démarre par une préélevée décision de l'Office fédéral du Travail, d'après laquelle toutes les libérations accordées à diverses associations auraient été retrouvées. Ignorant tout d'une pareille décision, notre Bureau central s'est adressé à l'Office fédéral du Travail, qui lui a donné, en date du 19 décembre, une réponse dont voici la traduction:

« Il est exact que les employés d'hôtel peuvent se prévaloir de l'arrêté du Conseil fédéral du 29 octobre 1919 et qu'éventuellement ils doivent être assistés.

En ce qui concerne l'obligation pour les hôteliers de contribuer en qualité d'employeurs à l'assistance du personnel, on en est resté par contre, jusqu'à présent, à la décision libérant cette catégorie d'employeurs de la participation à l'assistance-chômage. »

Nous affermons là-dessus l'attention de nos sections, de nos groupements et de nos

membres individuels, pour le cas où des Offices du Travail cantonaux ou locaux voudraient faire participer des hôteliers à l'assistance d'employés chômeurs. Il est entendu que ces derniers ont droit à l'assistance, mais que leurs patrons ne sont pas tenus d'y contribuer.

Pour devenir patron.

Il est compréhensible que dans la classe hôtelière, comme dans toutes les autres classes professionnelles, les jeunes gens qui se sentent des capacités et qui aspirent à se rendre indépendants fassent leur possible pour devenir patrons à leur tour. Ce but est excellent en soi et il constitue un puissant stimulant pour l'accomplissement irréprochable de la tâche quotidienne. Mais ne devient pas qui veut un bon hôtelier.

Il ne suffit pas en effet pour y parvenir d'être un fort bon employé dans l'une ou l'autre branche d'une exploitation hôtelière. Parce qu'on a « voyagé », parce qu'on connaît les langues, parce qu'on réussit à la cuisine, parce qu'on est un parfait concierge ou un modèle de chef de réception, on n'a pas encore le droit absolu de s'imaginer que l'on sera un phénomène d'intelligence dans la direction de toute une entreprise hôtelière, même, pour débuter, pas très considérable. Combien ont échoué pour avoir ainsi trop présumé de leurs aptitudes professionnelles. Nous pourrons même dire qu'un employé parfait dans sa branche s'y est nécessairement spécialisé, et que celle spécialisée, qui faisait sa valeur auparavant, deviendra une difficulté pour lui lorsqu'il sera obligé de diriger toutes les sections d'un établissement.

Tout d'abord et plus que jamais, l'hôtelier doit être un homme d'affaires. Or chacun sait que les vrais hommes d'affaires sont plutôt rares. Il faut être doué pour cela de qualités naturelles spéciales et avoir fait de solides études. Surtout il s'agit de savoir calculer. Combien d'hôteliers qui excellents dans la conduite pratique de leur maison voient néanmoins leurs affaires péricliter, précisément parce qu'ils ne savent pas calculer. Alors qu'ils étaient employés, ils n'avaient pas, par exemple, à contrôler et à surveiller leurs dépenses privées à un centime près. Ne disposant pas de beaucoup d'argent, ils en dépensaient peu et ces débours ne se renouvelaient qu'à des intervalles qui en diminuaient l'importance. Devenus patrons, ils se sont laissé éblouir par le chiffre des recettes et n'ont pas prêté aux dépenses, surtout aux dépenses journalières, une attention suffisante. Ils se disaient que pour quelques sous de rabais par ci, quelques francs par là, ils ne seraient pas perdus, qu'ils réussiraient au contraire à s'affirmer ainsi de la clientèle. Ce fut là leur erreur capitale. Aulrefois, une dépense effectuée une seule fois, pour satisfaire un caprice ou plaisir à un collègue, ne fitait guère à conséquence; aujourd'hui, toutes ces petites diminutions de bénéfice, répétées plusieurs fois par jour et les 365 jours de l'année, finissent par atteindre un chiffre considérable. Ainsi a été compromis, brisé peut-être, l'avenir de bien des hommes pourtant intelligents, capables, pleins de bonne volonté.

La recette du jour n'est pas une recette nette. Ne souriez pas trop tôt, chers lecteurs qui avez toujours cru à l'évidence de cet axiome. Il est évident, bien sûr; mais jetez un regard autour de vous. Combien parmi vos connaissances n'ont pasagi dans la pratique conformément à ce principe? Combien ont oublié, dans l'utilisation de la recette du jour, que cet argent devait servir, avant tout, à couvrir les dépenses?

El combien, déjà avant d'entreprendre une affaire, ont fait de faux calculs? Combien ont été déçus plus tard, parce qu'ils avaient omis

dans leurs prévisions des facteurs pourtant essentiels, mais dont ils n'ont constaté l'existence qu'une fois devenus patrons? Dans le calcul du rendement probable d'une exploitation hôtelière, il vaudrait encore mieux tomber dans l'erreur contraire, c'est-à-dire exagérer le budget des dépenses et rester modéré, très modéré, dans l'évaluation du chiffre des recettes.

L'un des plus périlleux écueils qui menacent le jeune hôtelier, c'est celui qui l'attend à la cuisine. Nombreux sont les pa-

tron qui ont vu sombrer toutes leurs espérances d'avenir à cause du rendement nul ou déficitaire de cette partie de l'exploitation. C'est une condition essentielle de réussite dans l'hôtellerie, en effet, que l'hôtelier, ou du moins, à son défaut, son épouse, ait une grande expérience, non seulement de la

direction technique de la cuisine, mais de sa direction financière. Si le jeune ménage est obligé de se fier exclusivement à des subalternes sous ce rapport, il se prépare presque inévitablement de pénibles surprises. Aulrefois on pouvait, dans certaines circonstances favorables, se livrer d'affaire sans réaliser de bénéfice à la cuisine, même en y « mellant de l'argent ». Le bénéfice des autres parties de l'exploitation, de la cave notamment, compensait ce manque à gagner. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Les prix élevés des denrées alimentaires d'un côté, le moindre rendement de la cave et des chambres d'un autre côté, exigent impérieusement que le système du bon vieux temps soit renouvelé de fond en comble. L'hôtelier qui renonce d'avance à tout bénéfice sur la nourriture est un homme perdu, lâl ou lard.

Avant donc de chercher à s'établir à son propre compte, il faut apprendre à calculer. En d'autres termes, le futur hôtelier doit savoir exactement à combien se monteront ses dépenses dans l'affaire qu'il se propose d'entreprendre: dépenses pour le loyer où le service des intérêts et des amortissements, dépenses pour les impôts et les taxes diverses, dépenses pour l'enfretien du matériel, du mobilier et des immeubles, dépenses pour le logement, la nourriture et les salaires du personnel, dépenses pour le combustible, l'électricité, le gaz, l'eau, dépenses pour son propre ménage, dépenses pour la nourriture des clients, etc. Il devra ensuite s'informer soigneusement des chances de rendement, sur la base des résultats de l'exploitation pendant les années précédentes et en tenant compte du pour cent probable de l'occupation des chambres. Enfin il devra s'enquérir des conditions locales particulières au point de vue de la concurrence existante ou à attendre.

Et pour terminer je dirai au futur patron de se méfier de lui-même, si sûr de lui qu'il puisse être, et de recourir à l'expérience d'hommes qui ont réussi dans la branche. Dans aucune de nos sections il ne manque de ces guides qui ont fait leurs preuves, non seulement dans la partie technique de la profession hôtelière, mais aussi dans la partie commerciale. Ces hommes-là ne refuseront pas à un jeune homme d'avoir l'appui précieux de leurs conseils. Jouissons d'une situation acquise, ils n'ont pas à redouter la concurrence du débutant; ils seront tout heureux au contraire de lui indiquer le meilleur chemin, de lui montrer les dangers à éviter, de lui enseigner la manière de surmonter les obstacles ou de tourner les difficultés que rencontre trop souvent l'hôtelier résolu à bien tenir sa maison sous tous les rapports, à satisfaire sa clientèle et à faire honneur à ses engagements.

La question de l'alcool et les hommes de science.

La propagande prohibitionniste a osé prétendre que les médecins sont unanimes à dénier à l'alcool toute vertu bienfaisante. Nous trouvons dans le « Journal de la Cuisine », de Bruxelles, des appréciations de savants célestes qui ne concordent guère avec cette assertion.

Voici ce que dit M. Duclaux, directeur et chef des travaux de l'Institut Pasteur, membre de l'Académie des Sciences: « L'alcool est un aliment, anti-dépériteur de forces, à condition d'être consommé avec modération et suivant le tempérament de chacun. »

M. le Professeur Joffroy, de la Faculté de médecine de Paris: « J'ai toujours été avisé que l'homme pouvait boire impunément une certaine dose d'alcool et je puis dire que j'ai vu avec plaisir M. Duclaux s'élever, avec sa grande autorité, contre le principe de l'absinthe complète. »

M. le Docteur Foveau de Courmelles: « Quant à la question de l'alcool dans ses rapports avec la tuberculose, il est légitime et parfois d'affirmer que l'alcoolisme amène la tuberculose. On peut, avec autant et même plus de raison scientifique, renverser la proposition, et affirmer que l'alcoolisme est une des conséquences fâcheuses de la tuberculose. Car le tuberculeux est souvent dans un état fébrile caractérisé par le besoin de boire fréquemment et de préférence des boissons fortes: de là une propension à l'alcoolisme, parce qu'il est tuberculeux. »

Les grands cliniciens anglais MM. Todd, Grave et Stock: « Nous avons expérimenté que l'alcool rend de précieux services, notamment dans les maladies à hyperfertilité. Dans la pneumonie, nous devons fournir à l'organisme un genre d'aliment qui, facile-

ment assimilable, se trouve en même temps capable de soutenir les forces nerveuses et d'enfremir la chaleur naturelle du corps. L'alcool est cet aliment. Naturellement, nous l'administrerons à doses modérées. »

Les grands cliniciens français MM. Chomel, Laennec, Petit, Pinel: « Nous reconnaissons la haute valeur curative de l'alcool, surtout dans la pneumonie et dans l'adynamie typhique. »

D'autres cliniciens renommés, en Angleterre: MM. les Docteurs Cloppet, Roseman, Roos: « Dans le corps humain, l'alcool économise les substances azotées et non-azotées. Au moins 90 pour 100 de l'alcool, donné à dose modérée, est absorbé, consommé et usé par l'organisme, et sera à épargner les albuminoïdes nécessaires au corps. »

Les savants Chimistes MM. Liebig et Bourchardat: « L'alcool pris à dose modérée est un aliment respiratoire, tout comme la graisse. Et de plus il favorise la transformation de la chaleur en force. »

Les éminents hommes de science, MM. Marraud, Gubler et Dujardin-Beaumet: « L'alcool fait rendre à la machine humaine plus de travail, en dépensant moins de combustible. C'est un frein idéal, un registre comme on n'en a jamais vu, qui permet d'obtenir la même quantité de force en produisant moins de chaleur. »

M. le Docteur Anorzan, Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux: « Le vin avec son alcool (donc pas le vin désalcoolisé) pris chaque jour à dose raisonnable, excite doucement les qualités intellectuelles de celui qui l'absorbe, lui donne un esprit vif, animé, aimable, et une grande facilité d'assimilation, tout en tonifiant son corps. »

M. le Docteur Bernheim, Professeur à la Faculté de Nancy: « Faut-il proscrire l'alcool parce que son abus est nuisible? Alors autant proscrire la viande parce qu'elle contient la phytomine, les œufs, parce qu'ils contiennent du phosphore; la pomme de terre, parce qu'elle contient de la solanine; le vinaigre, parce qu'il contient de l'acide acétique; les eaux minérales dont on se gorge, en dépit du soufre et de l'arsenic qu'elles contiennent, etc., etc. Tout cela sont des poisons. Usions-en modérément. N'abusons de rien; c'est la forme de la vie. »

Le « Journal de la Cuisine » ajoute:

« Toutes ces célébrités de la Science, universellement connues, totalement impartiales dans la question, établissent sur des bases scientifiques et proclament les vertus de l'alcool, et nul ne peut songer à discuter sérieusement la valeur des vérités qu'elles énoncent. »

« Ces vérités se résument d'elles-mêmes en quelques mots simples et clairs: « N'abusons de rien! » »

« Entre l'abus et l'usage modéré de l'alcool, comme de tout, il y a une large place. L'abus est mauvais, l'usage modéré est réconfortant et bon pour la santé. »

« L'ivrogne est un être méprisable, un mauvais citoyen! »

Le siège auxiliaire de Lausanne de l'Office suisse du Tourisme.

Nous avons reçu dernièrement le rapport présenté à l'Association nationale pour le développement du tourisme sur l'activité du siège auxiliaire de Lausanne de l'Office suisse du tourisme. Ce rapport, signé de M. le Dr A. Wellauer, directeur du siège auxiliaire, contient plusieurs passages intéressants pour l'hôtellerie de la Suisse romande.

Après avoir expliqué la raison d'être d'un siège auxiliaire à Lausanne et exposé les rapports existant entre le siège central de Zurich et la succursale romande, l'auteur passe en revue les différents domaines dans lesquels cette dernière exerce son activité.

Les attributions du siège auxiliaire de Lausanne sont en résumé les suivantes: Contrôle de la presse étrangère en ce qui concerne le tourisme et le trafic, ainsi que des guides de voyages et du matériel de publicité paraissant à l'étranger et rapports à ce sujet au siège central; propagation à l'étranger du matériel de publicité de l'Office central; propositions à l'Office en vue de la publicité à l'étranger; collaboration à cette publicité; étude des conditions de la concurrence étrangère en matière de tourisme et de voies de communications; coopération aux fêtes de l'Office dans le domaine du trafic international et inférieur; trafic des voyageurs, horaires, correspondances ferroviaires, librairies de gares, fêtes et congrès, amélioration des services des postes, télegraphes et téléphones, circulation routière, navigation aérienne, formalités douanières; enfin, participation aux études et aux fêtes imposées à la division de l'économie publique et de la statistique du siège central, notamment en ce qui concerne les conditions sociales de l'industrie hôtelière en Suisse romande. Le champ d'action de la succursale de Lausanne embrasse donc à la fois les trois sections de l'Office de Zurich: publicité, trafic et économie nationale.

Pour réaliser dans la mesure du possible un programme aussi vaste le siège auxiliaire devait, comme dit M. le Dr Wellauer, « chercher à entrer en rapports suivis avec tous les intéressés au tourisme en Suisse romande; chemins de fer principaux et secondaires, compagnies de transports, associations hôtelières, touristiques ou d'intérêt général, sociétés de développement, autorités cantonales et communales ». Ces relations ont été nouées effectivement et les intérêts divers n'ont eu qu'à s'en féliciter réciproquement.

Pour la diffusion à l'étranger du matériel de propagande, le siège de Lausanne recourt à l'intermédiaire de la centrale de Zurich quand il s'agit d'effectuer des grosses expéditions, pour lesquelles il manque de personnel et d'outillage. Il envoie lui-même, par contre, une quantité énorme d'imprimés dans toutes les parties du monde, mais spécialement dans les pays néo-latins. Il procède à la traduction ou à la révision de guides et de brochures diverses. Il prend part à la préparation ou à l'édition d'ouvrages de propagande pour les stations d'étrangers. Il se met en contact avec des gens de lettres ou des journalistes pour la publication d'articles dans les journaux du pays et de l'étranger. Il faut souligner ici que les relations avec la presse suisse sont facilement cordiales et sympathiques, mais qu'à l'étranger, en France particulièrement, on se heurte souvent à un parti-pris de dénigrement et de lutte. La propagande par le cinéma a été favorisée au-delà que possible.

Dans le domaine du trafic, le siège auxiliaire de Lausanne a collaboré activement à l'étude des horaires des chemins de fer de la Suisse occidentale, dans le but d'améliorer les conditions de transport. Il a contribué aussi à l'amélioration des services de la poste aux voyageurs, spécialement des services des diligences dans le Valais. Il a également préféré le concours à l'amélioration des conditions de la circulation automobile, en collaboration avec l'Automobile Club de Suisse, le Touring Club et plusieurs gouvernements cantonaux.

En ce qui concerne le contrôle des étrangers, dit le rapport, la succursale de Lausanne n'a cessé de multiplier les démarches de tous genres auprès des autorités fédérales et cantonales. Grâce à ses efforts persévérants, elle est arrivée à obtenir non seulement de ces autorités, mais aussi de certains gouvernements étrangers, la suppression de mainte entrave au mouvement des touristes.

Le rapport se termine par un exposé des probabilités touristiques, pour ce qui concerne la Suisse, dans divers pays. En France, c'est l'hospitalité qui domine dans nombre de milieux, et il faut y agir avec beaucoup de circonspection. En Espagne et en Portugal, seule une élite est disposée à voyager. Il en est de même dans l'Amérique latine, où l'on recule en ouverte devant les frais considérables d'un voyage en Europe. Il y aurait lieu, en ce qui concerne ces pays, d'affirmer tout d'abord des jeunes gens dans nos établissements d'instruction. Une agence de l'Office du tourisme a été créée dans la République argentine, le pays de l'Amérique du sud qui est le plus intéressant pour nous au point de vue du tourisme.

Pour conclure, M. le Dr Wellauer fait appel à la collaboration de tous aux efforts de l'Office suisse du tourisme, notamment au point de vue pécuniaire. Une organisation centrale de ce genre, puissante par ses relations inférieures et extérieures, peut faire beaucoup pour la restauration de la grande circulation touristique et pour les intérêts de l'ensemble du pays, mais à la condition d'être soutenue comme elle le mérite, c'est-à-dire moralement et financièrement.

Mg.

Vols planés et vols à voile, à Gstaad.

Le brillant résultat des expériences de vol à voile obtenu cette année au concours du Rhône a provoqué un vif intérêt dans le monde entier. Actuellement, dans un grand nombre de pays européens, on cherche à développer et à vulgariser cette nouvelle branche de la locomotion aérienne. Si même le vol plané et le vol à voile sans moteur ne sont qu'un sport, ils ont pourtant une grande importance pratique pour le développement de l'aviation en général. Les vols planés et vols à voile étant exécutés au moyen d'avions sans moteur, il est certain que de leur exécution résultera une amélioration dans la construction des avions, dans ce sens que les expériences acquises serviront à mieux connaître les avantages et les possibilités de l'aérodynamique. Il n'est pas impossible que ce sport ait une heureuse influence sur la recherche de l'avion-moteur économique. D'autre part, ces vols spéciaux constituent un nouvel encouragement vers l'art du pilote-aviateur. Enfin, il ne faut pas oublier de faire remarquer que ce sport nouveau est plus facilement accessible aux amateurs que l'aviation de sport, toujours coûteuse.

Ce sport ne doit pas rester indifférent à la Suisse. Aussi l'Aéro-club suisse se préoccupe-t-il du développement à lui donner en Suisse. Une de ses sections, « Agis », société académique d'aviation à Zurich, a déjà entrepris la construction de planeurs, et la section Suisse centrale de l'Aé. C. S. se propose d'organiser, cet hiver même, un cours de vol plané et de vol à voile, pour débutants.

Si possible, ce cours doit avoir lieu à Gstaad, de Noël 1921 à fin janvier 1922. La direction en sera confiée à un pilote de vol à voile réputé, doté d'une grande expérience. Ce cours pourra être également suivi par des étrangers. Le séjour à Gstaad sera largement facilité à un certain nombre de participants suisses. De plus, un concours de pilotes d'avions sans moteur sera donc une coupe-challenge et de prix en espèces.

Les intéressés peuvent s'adresser à M. Hefeli, ingénieur à Thoune, président de la Commission

du vol sans moteur de la section Suisse centrale de l'Aéro-club suisse, qui leur fournira également les renseignements nécessaires.

(La Suisse)

Wiesbaden et Strasbourg.

Jusqu'en 1866, les Parisiens des classes aisées passaient volontiers la saison à Wiesbaden et dans la région rhénane en général. A partir de 1870, ces stations furent presque complètement abandonnées par la clientèle française au profit de celles de la France et de la Suisse.

Aujourd'hui Wiesbaden, Mayence, Cologne se trouvent en territoire occupé, et il se peut croire que la clientèle française est invitée par des Français à reprendre le chemin de ces stations allemandes. Comme nous l'apprend M. Georges Barrier, président de la Chambre nationale de l'hôtellerie française et de l'alliance internationale de l'hôtellerie, dans un article publié récemment par la France hôtelière, une réclame « officielle » est organisée en faveur des régions touristiques de la rive gauche du Rhin. Un syndicat d'initiative français a été créé pour Wiesbaden et les pays rhénans. Les plus hautes personnalités des autorités d'occupation en sont présidents d'honneur ou le dirigeant effectivement. Ce syndicat répand en France, à profusion, des guides et des affiches. Résultat: une foule de touristes français sont allés cet été villégiaquer, pour bénéficier du changement, en territoire occupé allemand, au grand détriment des hôtels français en général et des hôtels d'Alsace en particulier.

Il est vrai que l'Alsace n'est pas oubliée comme les stations rhénanes concurrentes pour recevoir une très nombreuse clientèle. Depuis 1870, les Allemands ont naturellement porté leurs efforts sur le perfectionnement de l'hôtellerie des pays rhénans, du grand-duché de Bade et de la Forêt-Noire, en défaisançant presque complètement Strasbourg et les autres stations alsaciennes. Or qu'arrive-t-il aujourd'hui?

Le lieu d'être favorisé dans toute la mesure du possible par les nouveaux maîtres du pays, l'hôtellerie de Strasbourg et de l'Alsace s'est immédiatement imposé les charges fiscales considérables décrétées au grand détriment des hôtels de France. Les deux hôtels de Strasbourg qui offrent un peu plus de confort que les autres, sans être pour cela, comme le dit M. Barrier, « ni modernes, ni luxueux », doivent payer le maximum de la taxe, c'est-à-dire le 10 % du chiffre d'affaires, tout comme les palaces. Et ailleurs? Écoutons encore M. Barrier: « Dans les villes et les villages d'Alsace, de très nombreuses auberges qui ne répondent qu'aux besoins de la population locale, beaucoup moins exigeante que la clientèle étrangère, ont été taxées aux taux de 3 %, comme si elles étaient des hôtels répondant aux besoins du tourisme international. Les propriétaires qu'on a oubliés et qui ont eu la chance de rester taxés au taux général de 1,10 % se garderont bien de faire dans leurs maisons le moindre changement qui pourrait avoir pour effet de les mettre sous un régime d'impositions aussi excessives qu'exceptionnelles, sans leur assurer, faute d'une action d'ensemble, un bénéfice supplémentaire. »

Il ne faut pas s'étonner après cela si nos collègues d'Alsace ne sont pas précisément enchantés du nouveau régime, en voyant leur budget givré de taxes nouvelles très lourdes par les autorités françaises, alors que d'autres autorités françaises font tout le possible pour leur enlever leur clientèle naturelle et pour engager les touristes de France à enrichir les territoires allemands occupés, sous prétexte d'affirmer « à la civilisation française la confiance et la sympathie des populations germaniques des rives du Rhin ».

N'oublions pas de le relever en terminant: le public français s'est montré plus patriote que ses hauts fonctionnaires et l'on assure que cette année la saison a été bonne, très bonne même en Alsace.

C. M.

Sociétés diverses

Le Conseil du tourisme, réuni à Berne le 5 décembre, a adopté le budget pour 1922 et a réélu son bureau ainsi que le Comité de direction. Il a pris connaissance d'un rapport de la Direction de l'Office suisse du tourisme sur l'activité de l'Office. En raison des difficultés opposées au trafic des trains directs internationaux par les nouvelles dispositions douanières, le Conseil a voté à l'unanimité le vœu suivant: « Le Conseil fédéral est instamment prié de prendre les mesures voulues pour que les modifications douanières à l'entrée en Suisse et à la sortie soient effectuées par les deux Etats limrophes à la même date frontière; que la révision du bagage à mains et le contrôle des passeports aient lieu dans les trains et wagons directs; que les récentes formalités résultant de l'application du nouveau tarif douanier ne compromettent pas le trafic international des voyageurs et le mouvement des étrangers en Suisse. »

Chambre suisse du commerce. La Chambre suisse du commerce a tenu le 10 décembre sa 79me séance, en présence du président de la Confédération, dans le but de continuer la discussion sur la situation économique de la Suisse, qu'elle avait commencée dans sa séance du 18 novembre. La Chambre est arrivée aux conclusions suivantes: 1. La nécessité urgente d'une baisse des prix vraiment radicale exige la suppression complète, dans le plus bref délai, de tous les monopoles fédéraux qui existent encore. — 2. Il ne faut évidemment de nouvelles restrictions d'importation qu'avec la plus grande réserve et empêcher en particulier qu'elles ne servent aux intérêts à réaliser des gains au lieu de les préserver simplement de pertes. Les restrictions d'importation ne doivent pas frapper des marchan-

dises dont l'industrie a besoin pour la fabrication de produits destinés à l'étranger. — 3. Pour éviter que l'industrie suisse ne soit sans cesse menacée dans sa capacité de concurrence sur le marché mondial, la réglementation de la durée du travail dans les fabriques doit être plus claire et s'adapter aux circonstances. — 4. Pour favoriser une reprise du trafic, les C. F. F. devraient au plus vite consentir à une réduction équitable des tarifs. — 5. La Chambre suisse du Commerce tient à établir qu'où son avis il faut refuser tout appui à l'initiative concernant le tarif des douanes. Elle exprime au Conseil fédéral le vœu que les pourparlers nécessaires soient immédiatement entamés pour éclaircir et régler de manière durable les rapports de la Suisse avec les autres Etats en matière de traitements de commerce.

La propagande française en Angleterre. Le conseil d'administration de l'Office national français du tourisme a décidé de créer, avec la collaboration de la Chambre syndicale du commerce et de l'industrie des eaux minérales et des établissements thermaux, une section spéciale des stations thermales auprès de l'Office français du tourisme Londres.

L'hôtellerie en faveur des Etats-Unis. M. Albert Keller, directeur général du Ritz-Carlton, a été invité spécialement à être l'hôte du président Harding à la Maison Blanche. Les invitations de ce genre sont très rares aux Etats-Unis et signifient toujours une reconnaissance officielle, non de la personne à laquelle elles sont adressées, mais de la profession ou de la corporation représentée par l'invité. Les hôteliers américains, dont l'industrie est une des plus prospères et des plus puissantes du pays, ont été très flattés de ce témoignage de la favour officielle.

A Lausanne. Nous avons annoncé en son temps le dépôt d'une motion de M. Ch. Fr. Buttig au Conseil communal de Lausanne, relative aux mesures prises dans cette ville à l'égard de l'industrie hôtelière. Le 13 décembre, M. Albert Wellauer a présenté un rapport sur cette motion. Il a exposé les charges qui pèsent sur les hôteliers, les taxes qui sont imposées aux étrangers dans les hôtels, etc. Il a conclu à l'établissement d'un « modus vivendi » permettant d'éviter des froissements inutiles. Il serait bon d'autre part que les hôtels et les pensions fussent mis sur le même pied. Le rapporteur a enfin proposé le rejet de la motion à la municipalité pour étude. Cette proposition a été adoptée.

Les employés étrangers dans l'hôtellerie de Nice. Les hôteliers de Nice et la section de Nice de l'Union des combattants de l'industrie hôtelière française ont conclu le 3 décembre une convention dont voici les points principaux: Le droit de priorité des employés français est reconnu sans réserve. Les hôteliers s'engagent à ne pas dépasser, dans la composition du personnel de leurs établissements, la proportion du 33 % d'employés étrangers, soit deux employés français pour un employé étranger. Ce pourcentage sera appliquée dans tous les services: direction, hall, bureau, salle à manger et restaurant, étagères. Seuls en sont exceptés les employés d'office et de plonge. S'il n'y a que deux employés dans une catégorie, l'un d'eux pourra être étranger, à la condition d'établir une compensation dans un autre service, de manière à ne pas dépasser dans l'ensemble du personnel la proportion obligatoire du 33 %. Si les hôteliers appartiennent à des sociétés anonymes, les administrateurs ne comprennent pas pour l'application du pourcentage. Les hôteliers qui se trouvent dans l'impossibilité de rétablir immédiatement dans leur personnel le pourcentage convenu devront exposer leur cas à une délégation de l'Union des combattants, qui examinera si la stricte application de l'accord est de nature à compromettre le succès de l'exploitation; des dérogations de caractère momentané pourront être consenties. L'art. 6 stipule qu'après engagement de tous les employés français chômeurs, les hôteliers seront libres d'engager des employés étrangers, même si ces engagements devaient modifier le pourcentage prévu; mais ils seront tenus d'exiger des employés étrangers la communication de leur passeport et du « casier central », et ils ne pourront engager que ceux qui auront été autorisés à pénétrer en France pour y exercer la profession d'employé d'hôtel. La convention restera en vigueur jusqu'au 1er avril 1922. A cette date, elle sera revue et éventuellement modifiée si des atténuations sont reconnues nécessaires. L'essai porte donc sur toute la saison d'hiver.

Informations économiques

Plus de monopole de la benzine. D'après des communications de source autorisée, le monopole de la benzine sera supprimé à la fin du mois de mars.

Encore une baisse à Montreux. Les maîtres bouchers de Montreux ont décidé une nouvelle baisse de 50 cts. par kilo sur la viande de veau, à partir du 13 décembre.

Pour faire baisser le prix du gaz. La direction générale des C. F. F. fait étudier actuellement la possibilité de réduire les taxes pour le transport de coke provenant d'usines à gaz suisses, dans le but de faciliter une baisse du prix du gaz.

Paiement de l'impôt de guerre. L'administration fédérale de l'impôt de guerre a l'intention de fixer comme suit les échéances pour le paiement de cet impôt: 1re échéance: 1er mai 1922; 2e échéance: 1er février 1923; 3e échéance: 1er janvier 1924; 4e échéance: 1er décembre 1924.

Nos vins vaudois. Plusieurs mises de vins ont eu lieu dernièrement dans le canton de Vaud. Voici un aperçu des prix: Ville de Lausanne: Allaman, de 1 fr. 75 à 2 fr. 04 le litre; Abbaye de Mont, de 2 fr. 30 à 2 fr. 40; Boveratello (Pully), de 2 fr. 06 à 2 fr. 38; Faux blanc (Pully), 2 fr. 23%; Burignon blanc, de 2 fr. 90 à 3 fr. 07; Burignon rouge, de 1 fr. 90 à 2 fr. 02; Désaley, Clos des Moines, blanc, de 2 fr. 87 1/2 à 3 fr. 04, rouge, 1 fr. 66; Désaley de la Ville, Clos des Abbayes, blanc, de 3 fr. 81 à 4 fr. 11, rouge, 2 fr. 17 1/2; Hôpital de Vevey: de 1 fr. 10 à 2 fr. 15. — Gonesse: 2 fr. 32 1/2 à 2 fr. 41 1/2. — Commune de Pully: 2 fr. 10 à 2 fr. 20, le compris.

Commune d'Aigle: de 3 fr. à 3 fr. 55 1/2 (1920); de 2 fr. 30 1/2 à 2 fr. 61. — Hospices cantonaux, vignes d'Aigle: de 3 fr. 44 1/2 à 3 fr. 55 1/2, vin rond avec la lie.

Le coût de la vie. Les chiffres-index du commerce de gros de la Suisse au 1er décembre, que publie la « Nouvelle Gazette de Zurich », montrent, comparés à ceux du 1er novembre un recul de 212 à 198 ou de 6,6 % pour les denrées alimentaires. Cette réduction importante des prix est la conséquence en grande partie de la révision des prix de monopoles. Les étoffes principales pour l'habillement ont subi une réduction de 3 %. Les matières premières pour les maisons d'habitation de 3,5 %. Les matières premières de production agricole sont restées approximativement au même niveau. Les produits industriels ont augmenté de 1,2 %. Tandis que le coût s'est abaissé de 9,5 % et les peaux de 9,2%, la fonte a augmenté de 10 % et le soie de 11 %. Il en résulte un recul de l'avantage des prix allemands découlant du change de 70 % en moyenne à 60 % des prix suisses. La plus forte modification en notre faveur est constatée dans les produits du textile (de 44 à 44 1/2%), car pendant le mois de novembre presque tous les prix allemands ont été mis au niveau des prix du marché international.

Les échos étrangers des caves du Palais fédéral. On sait que nous avons « encavé » à Berne pour 250 millions de pièces de 5 francs suisses, belges et italiennes. Voici l'arrangement qui a été pris à ce sujet dans une conférence monétaire internationale réunie à Paris: l'ancienne convention de l'Union latine autorisait la Suisse à frapper pour 10 millions et demi de pièces de 5 francs. Le nouvel accord lui permettra d'en frapper pour 80 millions. Elle aura la faculté d'utiliser pour cela « stock » de pièces étrangères; il suffira simplement d'en modifier l'effigie. En outre, la France s'engage à nous verser 20 millions en or pour la reprise d'une somme qu'elle nous devra pour la reprise de ses écus sera payé au change suisse dans un délai déterminé assez long et à un intérêt relativement faible. La Suisse peut du reste en tout temps revendre les pièces étrangères qu'elle détient, moyennant un avisoissement de quinze jours. L'Italie reprendra pour son compte 30 millions d'écus et la Belgique 6 millions. L'Italie doit nous verser 6,6 millions en or et la Belgique 2 millions en or. Tous ces versements, tant en devises qu'en or, ne commenceront que dans cinq ans. Les écus étrangers qui seront utilisés pour la frappe d'écus suisses représentent une somme de 50 millions en chiffres ronds.

Nouvelles diverses

Caux. Le Grand Hôtel de Caux a rouvert le 15 décembre. La direction en est actuellement confiée à M. W. Kistler.

Une exposition nationale d'art appliquée aura lieu au printemps de 1922 dans les halles du Comptoir suisse à Lausanne. Une subvention de 8000 fr. a été votée à cet effet par le Conseil communal.

Plus de visa pour le Luxembourg. Le chargé d'affaires du Luxembourg à Berne fait savoir qu'à partir du 15 décembre les rassortissants suisses sont dispensés de faire viser leurs passeports par une autorité luxembourgeoise pour pouvoir se rendre au grand-duché de Luxembourg.

Chez les ouvriers boulanger. Une conférence des ouvriers boulanger de toutes les parties de la Suisse, réunie à Zurich, a proposé à la Fédération suisse des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation, de lancer une initiative d'accord avec l'Union syndicale suisse, afin d'abolir, par une loi fédérale, le travail de nuit et du dimanche dans les boulangeries.

Suisse et Pays-Bas. Un accord récemment conclu entre la Suisse et les Pays-Bas supprime le visa de passeport pour les rassortissants suisses et néerlandais, dès le 15 décembre 1921. Toutefois, alors que le gouvernement des Pays-Bas renoncerait pour le moment au visa en faveur de tous les Suisses désireux de se rendre en territoire néerlandais, la Suisse, en raison de l'état inquiétant du marché du travail, exigerait encore un visa consulaire suisse pour les rassortissants néerlandais qui voudraient pénétrer sur le territoire de la Confédération avec l'infraction d'y prendre du travail.

Pour la suppression des visas. M. le Conseiller national John Rochaix, de Genève, a déposé le postulat suivant sur la question de la suppression des visas de passeports: « Le Conseil fédéral est invité à examiner à nouveau s'il n'y aurait pas lieu, pour diverses raisons déjà exposées, et principalement en considérant du fait que l'infraction des visas de passeports est aujourd'hui surabondamment démontrée, de renoncer définitivement aux formalités de visas dans les consulats suisses à l'étranger et à la frontière du pays fait. 1. de l'ordonnance sur le contrôle des étrangers du 29 novembre 1921 et de faire porter le contrôle et la surveillance de l'immigration sur l'établissement des étrangers en rendant aux cantons, et en les complétant si besoin est, leurs compétences en cette matière. » Ce postulat est confié à M. Stoessel, conseiller national de Genève.

SOCIÉTÉ ANONYME FIDUCIAIRE SUISSE

Fondée en 1906 (Schweizerische Treuhändgesellschaft)

BALE

Albanalage 1. — Téléphone: 5100, 5101, 5102

Adresse télégraphique: Fiduciaire.

GENEVE

4 Place de la Fusterie. — Téléphone: Stand 8.20.

Exécution de révisions. — Contrôle de bilans, spécialement de ceux d'entreprises hôtelières. Préparation et élaboration de requêtes à l'adresse de la Société fiduciaire de l'Hôtellerie. — L'exécution des travaux de plus amples renseignements seront fournis volontiers sur demande

Achats à la frontière. Le Conseil fédéral a pris l'arrêté suivant au sujet des achats de détaillants dans le but de profiter du change: «Les passeports permanents délivrés aux habitants des régions situées sur la frontière suisse-badoise n'autorisent pas à franchir la frontière pour faire des achats. Cette restriction est également applicable aux passeports permanents et aux feuilles d'identité délivrées jusqu'à ce jour. Les violations de cet arrêté auront pour conséquence le retrait des permis par la police à la frontière et leur annulation par les autorités compétentes. Le département de justice et police, d'entente avec le département des douanes, est chargé de l'application de cet arrêté, qui entre en vigueur le 1er décembre.»

Une motion opportune. M. le Conseiller national de Rabours, de Genève, a déposé le 12 décembre au Conseil national deux motions dont la suivante intéressera particulièrement l'industrie hôtelière: «Le Conseil fédéral est invité à user plus largement de la faculté prévue à l'article premier de son ordonnance du 29 novembre 1921 et notamment à supprimer les formalités du passeport pour les sujets britanniques.» Voici le texte de l'article en question: «Les pièces exigées pour l'entrée des étrangers sur territoire suisse sont: un passeport ou, exceptionnellement, une pièce de légitimation équivalente, munie de la photographie du porteur. Ces pièces doivent indiquer la nationalité du porteur et établir qu'il est libre, en tout temps, de rentrer dans son pays d'origine ou dans l'Etat où il résidait la dernière fois. — La pièce de légitimation de l'étranger doit être munie d'un visa par l'autorité suisse compétente, tant que le Conseil fédéral n'aura pas renoncé. Le visa ne donne que le droit de passer la frontière. — Il suffirait donc d'une décision du Conseil fédéral pour supprimer l'obligation du visa en faveur des ressortissants de la Grande Bretagne, comme le demande M. de Rabours.

Trafic

Bière-Apples-Morges. Le comité de direction du Bières-Apples-Morges réintronisé, à partir du 1er janvier 1922, les billets aller et retour avec une réduction de 20%; cela représente une diminution de prix de fr. 1.40 de l'Isle à Morges et de fr. 1.20 depuis Bière.

Bordeaux-Lausanne-Berlin. Le 14 décembre, à la Chambre française, au cours de la discussion du budget de l'aéronautique, on a demandé la création de nouvelles lignes aériennes, notamment d'une ligne Bordeaux-Berlin passant par Lausanne.

Au chemin de fer de la Bernina. Par décision du Conseil d'Etat du canton des Grisons, la ligne de la Bernina qui, conformément à sa concession, ne pouvait être exploitée qu'à certaines saisons, pourra désormais assurer le service pendant l'hiver également.

Pour la création d'un entrepôt de douanes, La Fédération des industriels bernois fait actuellement des démarches en vue d'obtenir la création à Berne d'un entrepôt de douanes. Elle a déjà obtenu l'adhésion de principale de la direction générale des douanes, et on compte que les services du

nouvel entrepôt pourraient commencer dès le 1er janvier 1922, provisoirement au Weyermannshaus. Chèques postaux. La liste des comptes de chèques postaux pour 1922 est en préparation. Les personnes et les maisons de commerce qui ont l'intention de faire ouvrir prochainement un compte de chèques postaux et qui désirent leur nom figurer dans la nouvelle liste, voudront bien s'annoncer à l'un des 25 bureaux de chèques et remplir les formulaires jusqu'au 30 courant au plus tard. Tout changement à apporter dans la dénomination des comptes de chèques postaux devra être communiqué dès que possible au bureau des chèques, afin qu'il puisse encore être tenu compte lors de la réimpression.

Nouvelles sportives

Bobsleigh. L'assemblée générale des délégués de l'Association romande des clubs de bobsleigh, qui groupe 12 clubs, réunie à Lausanne, a désigné le Sporting Club de Lausanne comme comité central pour 1922, et décidé, après une longue période d'inactivité, due aux difficultés inhérentes aux années passées, de faire courir son championnat cet hiver, afin d'associer à la propagande en faveur des stations de sports d'hiver de la Suisse romande. Ces courses seront organisées par le Sporting Club de Leysin, le 22 janvier 1922, sur la piste de Feydey-Leysin-Villaz.

Patinage. L'Association romande de patinage sur glace a établi comme suit son calendrier des concours de patinage artistique dans les stations d'hiver de la Suisse romande: Saint-Cergue, 8 janvier; Villars-sur-Ollon, 15 janvier (coupe challenge ouverte aux membres des clubs affiliés à l'U. S. P.); Lausanne-St. Catherine, 21 janvier (coupe de la Société des hôteliers de Lausanne-Ouchy); Château-d'Oex, 22 janvier (coupe Berthoud); Gstaad, 26 janvier (coupe challenge du Palacel); Les Avants, 29 janvier; Caux, 2 février; Gstaad, 4 et 5 février (championnat suisse de patinage artistique, concours international pour dames, concours international par couples, concours de vitesse).

Nos stations romandes de sports d'hiver attendent avec impatience les premières chutes de neige, condition « sine qua non » d'un bon commencement de saison. A défaut de neige, elles ont préparé leurs patinoires. On signalera ces jours derniers une belle glace à Chaux-de-Fonds, aux Brenets, aux Rasses, dans la vallée de Joux, à St-Cergue, à Lausanne-St. Catherine, à Caux, à Château-d'Oex, à Gstaad, aux Diablerets, à Vullier-Chesières, à Champéry, à Montana, à Loëche-les-Bains. A défaut des skieurs, les amateurs de patin étaient servis à souhait! — A Monthey, la direction du Pavillon des Sports a fait installer un tennis couvert dans la grande salle du Skating.

Le ski au cinéma. La soirée organisée le 14 décembre, dans la vaste salle de la Réformation, à Genève, par le Ski-Club de cette ville, pour montrer un très beau film consacré au sport du ski, a eu un plein succès, si bien que le film a dû être projeté encore le 17 et le 20 décembre. Les images qui ont passé sur l'écran ont montré

les premiers rudiments de ce sport difficile, dans le décor somptueux de forêts hivernales, pour initier ensuite les profanes aux audacieuses acrobaties dont sont capables ceux qui sont passés maîtres dans ce domaine. Cette intéressante partie est filmée sur les pentes favorables des montagnes grisonnes. Enfin, pour terminer cette admirable leçon, le public assista à une démonstration parfaite de l'utilisation du ski en suivant deux alpinistes expérimentés dans leur randonnée. Signalons les parties du film reproduites « au ralenti », celles des « défilés », « Christianas », des sauts et des chutes, toujours bénéfiques. Les personnes du métier déclarent que ce film, dont la durée n'est pas inférieure à une heure et demie, est une véritable merveille. Nous vous croirez qui sera projeté aussi à l'étranger, si ce n'est pas déjà chose faite.

Sports d'hiver. A St-Moritz, les sociétés de curling et de hockey sur glace ont commencé leur entraînement en vue des grandes compétitions de la saison. Les courses de chevaux se disputeront le 29 janvier et les 2 et 5 février sur le lac. — L'entraînement et les concours de patinage ont commencé depuis quelque temps déjà à Davos. Les courses de chevaux sur le lac sont annoncées pour la mi-février. — A Klosters, la piste de luge et les terrains de ski du Parsenn et de la Vereina sont sillonnés de sportmen nombreux. — On aménage les pistes d'Arosa pour bobsleighs et luges. Le mois de janvier est réservé aux classiques jeux de gymkhana, aux courses de chevaux, aux matches de curling et au concours de ski. Les concours de patinage auront lieu en février. — Dans l'Oberland bernois, le Ski-Club de Murren commence la saison par un cours de sept jours pour skieurs. Les pistes pour luges et bobsleighs sont ouvertes à Wengen, où les équipes universitaires de Cambridge et Oxford se rencontreront en un match international de hockey sur glace.

Légations et consulats

Italie. Le nouveau ministre d'Italie à Berne, M. Carlo Garbasso, a remis le 12 décembre ses lettres de créance au Conseil fédéral. Il a été reçu au Palais fédéral avec le cérémonial habituel par M. le Conseiller fédéral Motta, chef du Département politique.

Nouveaux ministres à Berne. M. Rives Vinchus, le nouveau ministre plénipotentiaire du Chili, a été reçu le 16 décembre par M. Schulthess, président de la Confédération, et M. Motta, conseiller fédéral, à l'occasion de la remise de ses lettres de créance.

Le Dr Frieder, nouveau ministre de Tchécoslovaquie, a été reçu également le même jour.

Bibliographie

Les Sports d'hiver en Suisse romande. Sous ce titre, l'association « Pro Lemano » vient d'édition une nouvelle revue de luxe qui fait le pendant de celle parue au début de l'année, « Le Printemps et l'Eté en Suisse romande », et qui fut si appréciée des touristes et du public en général.

Richement illustrée, cette publication, qui sort des presses de la S. A. Rotogravure, à Genève, confie des articles en français, anglais, hollandais et allemand et la liste des hôtels faisant partie de l'association « Pro Lemano » avec prix de pension en argent suisse et argent français. Le secrétariat du « Pro Lemano », à Lausanne, l'adressera volontiers, gracieusement, à qui lui en fera la demande.

Boîte aux lettres de la Direction

M. G... à M. — Mes visites aux sections et aux groupements, de même que mes conférences éventuelles, ne lombent évidemment pas à la charge des sections. Vous payez vos cotisations annuelles; en retour, vous avez droit aux services du Bureau central et de la Direction dans le cadre déterminé par les statuts et suivant les obligations particulières de chaque fonctionnaire de la Société.

A divers. L'édition allemande du travail de M. le Dr Minch sur la procédure de concordat hypothécaire peut être commandée au Bureau central de la Société suisse des Hôteliers à Bâle contre versement de fr. 2.20 à notre compte de chèques postaux V 85. — Le Swiss Tourist Almanac peut être obtenu à l'imprimerie Otto Walter, S. A., à Orlen, au prix de 5 fr. broché et 6 fr. relié (compte de chèques postaux V b. 92). L'Office suisse du tourisme fera paraître l'édition d'été 1922 au plus tard en mars prochain. Que l'on prenne donc à temps ses précautions pour que les avantages naturels, récréatifs et sportifs de « toutes » nos stations y soient relevés comme il convient. L'ouvrage portera désormais le titre de Swiss Travel Almanac.

A. M. G... à M. — Si l'hôtelier en question refuse d'entrer dans la Société parce qu'il ne veut pas en reconnaître l'utilité, ne continuez pas une deuxième et une troisième fois de vain efforts. Il finira peut-être, avec le temps, par constater que nos institutions diverses ont cependant leur valeur au point de vue « économique »; il verra notamment l'efficacité de propagation de notre Guide des Hôtels pour 1922, tiré provisoirement à 120.000 exemplaires en anglais, en français et en allemand. — Mais ne le laissez pas travailler contre la Section. Celui qui est contre nous ne doit pas figurer à nos côtés dans les Guides régionaux, dans les listes officielles d'étrangers, dans les réclames collectives, dans les sociétés de développement et de cure. Dans des temps difficiles comme les temps actuels, vous avez le droit d'exiger que l'on prive des avantages de l'action commune, pour laquelle vous et vos compagnes payez chaque année des sommes importantes, ceux qui font dans le dos de la Section et de la Société. Ceci sera compris également dans les sociétés de développement et les bureaux de renseignements du reste de la Suisse.

LA REVUE SUISSE DES HOTELS est en vente au numéro dans les librairies de gares et les kiosques à journaux des principales villes et stations de saison. — Prix du numéro: 40 centimes.

Sattler und Tapezierer

tüchtiger Polsterer, sucht Arbeit
in Hotel oder Pension. Derselbe
würde auch andere Arbeiten ver-
richten können, wie z. B. unter Chiffre
F. 5700 B. von Orell Füssli
Annoncen, Bern.

Messerputz-Maschinen

neuester Konstruktion empfohlen
Gebr. Schwabenland Zürich 206 k

Gebildete Dame

(Schweizer) sprachenkundig, mit
der selbständigen Führung des
Hotelsbetriebes vertraut, sucht
Stelle (in oder Ausland), wo sie
ihr jähriges Töchterchen bei sich
haben könnte. Geöff. Offerter unter
Chiffre S. R. 2152 an die Schel-
zer Hotel - Revue, Basel 2.

Schweiz. Hotelverein

Zentralbüro Vorläufige Hotel-Geschäfts-
bücher: Recettenbücher (Hotel-
journal, Main courante) Rekapitulationsbücher
Kassabücher Memoriale Hauptbücher Bilanzbücher Konto-Korrentbücher
Unkostenbücher Journal-Hauptbücher
Gästebücher (für kleinere
Pensionsbetriebe) Kellerkontrollen Fremdenbücher Bonbücher

Gesucht:

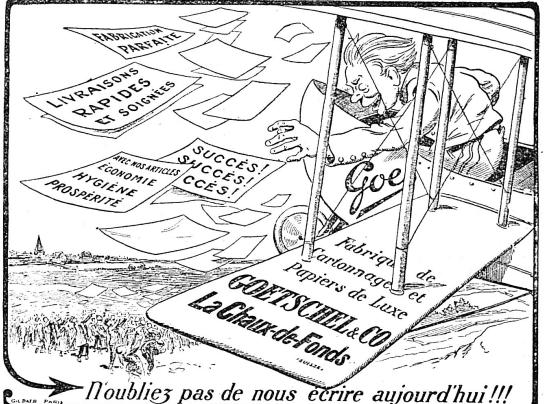
BUCHHALTER 6163
zirka 15 jahre passende STÜHLE
zirka 70 Stück. Nur welche Ware
wird berücksichtigt. Für neue Lok-
aleinrichtung. Käufer: H. Fehl-
mann, zur Schmidstube, Orlen.

BUCHHALTER 6163

zirka 15 jahre passende STÜHLE
zirka 70 Stück. Nur welche Ware
wird berücksichtigt. Für neue Lok-
aleinrichtung. Käufer: H. Fehl-
mann, zur Schmidstube, Orlen.

Billiges Natur-Eis

mit Siehler's Apparat.
Prospekt zu Diensten.
R. Schmid - Jalsli,
Zofingen. Telefon Nr. 273



N'oubliez pas de nous écrire aujourd'hui!!!

Direktion-Gérance

Couple hôtelier expérimenté, sans enf. force de l'âge, désire direction ou gérance en Suisse Française. Peut s'intéresser à fournir garantie. Meilleures références. Durand, 42, Route de Frontenex, Genève. 2147

Hôtel à vendre

dans une importante station de montagne du Bas-Valais. 51 chambres confortables avec 72 lits, presque neufs. Saison d'été et d'hiver. Conditions avantageuses. — Adresser offres Case postale 3522-99 à Brigue. 2122

Knall - Bonbons (Klöpfer)

Ball- u. Cotillon-Artikel, Luftschlangen, Neugkeiten. Auswahlsendungen auf Verlangen. MAISON WAP, Lausanne.

Lager in allen Hotelpapieren, 9 bis Rue Beau-Séjour.

Alkoholfreie Weine Meilen

Sirup fein und ausgiebig Konfitüren Kompott-Früchte Zitronensaft

Alkoholfreie Weine u. Konservenfabrik A.-G., Meilen

GRANDS VINS DE CHAMPAGNE
Heidsieck & Cie
MONOPOLE
Reims
Maison fondée en 1785

MONOPOLE
MONOPOLE RED TOP
DRY MONOPOLE

S'adresser à vos fournisseurs habituels et si non obtenable à l'Agent Général pour la Suisse:
Jean Haechky Importation S.A., Bâle

Serpentins Boules de ouate Clakettes

Pour tous vos bals, téléphonez immédiatement pour pouvoir être servis à

GOETSCHEL & CO.
LA CHAUX-DE-FONDS
(Téléphone 606)

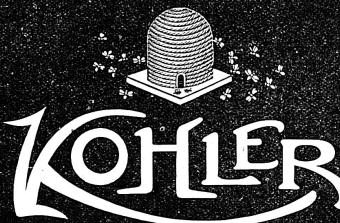
207



Teppichhaus
Schuster & Co.
St. Gallen-Zürich

2820

CHOCMEL
CHOCOLAT AU LAIT AMANDES ET MIEL



Stellen-Anzeiger № 51

**Schluss der Inseratenannahme:
Dienstag abend.**

Zur gefl. Beachtung. Alle Anfragen und Zuschriften betr. Annonen im Stellenanzeiger sind ans Zentralbureau in Basel zu richten.

Offene Stellen • Emplois vacants

Für Inserate Mitglieder Nichtmitglieder bis zu 4 Zeilen Spesen extra Mit Unter Chiffre werden berechnet berechnet Adress Schweiz Ausland

Erstmalige Insertion . . . Fr. 3.— Fr. 4.— Fr. 5.— Fr. 6.—

Jede ununterbroch. Wiederhol. . . 2.— 3.— 4.— 5.— 4.50

Mehrzeilen werden per Insertion mit je 50 Cts. Zuschlag berechnet.

Belegnummern werden nicht versandt.

Fille de salle, ière capable, très sérieuse et comme il faut, est demandée dans bonne maison de la Suisse française (80 lits). Chiffre 1078

Gesucht, per Monat Februar, tüchtiger, selbständiger Koch oder Köchin, für Passantshotel im Tessin. Interessenten mit ausgewiesener Fähigkeit wollen sich melden. Chiffre 1076

Gouvernante, in Hotel-Betrieb von 80 Betten gesucht. Soll in allen Teilen bewandt sein und als Vertrauensperson funktionieren. Jahresstelle, Offerten mit Zeugniskopien, Gehaltsansprüchen, Altersangabe und Photo erbeten. Chiffre 1079

Küchenchef, Gesucht für nächste Sommersaison in Berg hotel des B. Oberlands tüchtig, ökonom. und soliden Küchenchef (guter Restaurateur). Anmeldungen mit Zeugnisschriften und Photo unter Angabe des Anspruchs. Chiffre 1077

Stellengesuche • Demandes de places

Bis zu 4 Zeilen. Jede Mehrzeile 50 Cts. Zuschlag. Schweiz Erstmalige Insertion (bis zu 4 Zeilen) . . . Fr. 3.— Fr. 4.— Jede ununterbrochne Wiederholung . . . 2.— 3.—

Postmarken werden an Zahlungsstätt nicht angenommen. — Vorauszahlung erforderlich. Kostenfreie Einzahlung in der Schweiz an Postcheckkonto V Konto 85. Ausland per Mandat. Nachbestellungen ist die Inserat-Chiffre beizufügen.

Belegnummern werden nicht versandt.

Bureau & Réception

Buchhalter-Sekretär, mit gründlicher kaufmännischer Bildung und ausgiebigen Hotelfachkenntnissen, sucht Saison- oder Jahresstelle. Chiffre 257

Bureau-Volontär, Deutschsweizer, 21 Jahre, deutsch und französisch sprechend, sucht Stelle, wo er Gelegenheit habe, die sämtlichen Bureau-Arbeiten zu erlernen. Französische Schweiz. Chiffre 306

KOCH

tüchtiges Elternpaar zur Führung einer in Regio betriebenen Arbeitersiedlung in der Interessenschicht gesucht. Gehalt werden 50–100 Mann. Gute Beschallung und fröhler Stil. Dauerstelle. Kaution nach Vereinbarung. — Offerten mit Zeugnissen und Referenzen unter Chiffre O. F. 5718 B. an Orell Füssli-Announce, Bern. 4523

Großmetzgerei Merz

ZÜRICH

offeriert fortwährend:

Ochsenstöoten
Schweinsstöoten
Nierstücke
Schweinscarré
Kalbscarré
Kalbsleber
Kalbsleber
Kalbsbraten
Ochsenzungen

Wurstwaren:

Aufschmitt, gemischt
Kochschinken
Rohschinken, Beinschinken
gek. Schinken
sowie alle andern
Fleisch- und Wurstwaren
in la. Qualität zu den billigsten Tagespreisen.
Versand franko Zürich per Nachnahme.

Teppich! Gelegenheit!

Zu verkaufen, per Gelegenheit, zum halben Preis, schöner einfacher Teppich 300 x 07 m in Grünen Farben. Eignet sich als Läufer oder als Esszimmerschrank. Auftrag und Chiffre L. T. 2126 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

HOTELPENSION

neu renoviert, mit 50 Fremdenbetten, in vorteilhafter Lage im Berner Oberland ist Umstände halber äusserst günstig zu verkaufen, eventuell zu verpachten. — Gef. Anfragen erbeten unter Chiffre W. R. 2134 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Verlangt überall die „Hotel-Revue“!

Chef de cuisine, sérieux, capable et économique, ayant travaillé en Suisse et à l'étranger plusieurs saisons consécutives, munis de bonnes références, cherche place de chef pour la saison ou à l'année. Soit en Suisse ou en France. Chiffre 167

Chefökochin, jeune, tückige, expérimenté en Entretemps und Pastry, sucht Stelle in Restaurant oder grösster Pension. Chiffre 303

Conditor, jeune, mit sehr gutem Lehr- und Prüfungs-, sowie andern Zeugnis, sucht Stelle als zweiter Patissier, oder in kleinerem Hotel. Bescheidene Ansprüche. Chiffre 296

Kaffee- und Angestellten-Köchin, tückige, sucht Saison- oder Jahresstelle, Referenzen zu Diensten. Chiffre 281

Koch, 29 Jahre, tüchtig, sozial, sucht Engagement in gutem Hause, eventuell Aushilfsstelle. Chiffre 243

Koch, 40 Jahre, bestempellos, sucht bald. Engagement für allein, in Hotel oder Pension. Salär nach Überenkunftsweise. Chiffre 290

Koch, intelligent, fleissiger, durchaus empfehlenswerter Jüngling, sucht Stelle als Aide de Cuisine. Eintritt sofort oder nach Belieben. Chiffre 282

Koch, junger, mit guten Zeugnissen sucht Jahre, eventuell Saisonstelle. Gehaltsanspruch 120 Fr. monatlich. Chiffre 285

Küchenchef, tüchtiger, gelehrter Pâtissier, in der gut bürgerlichen Tradition, sucht Winter-Saison oder Jahresstelle. Chiffre 277

Küchenchef, Schweiz, 28 Jahre, ledig, gegenwärtig in ungekühliger Stellung, sucht sich auf 1. März zu verändern. Testen bevorzugt, auch sommersaisons. Chiffre 312

Köchin, sucht Stelle für allein oder neben Chef, ginge auch als Economat-Gouvernante. Chiffre 315

Patissier, tüchtiger, strebamer, mit guten Zeugnissen, sucht Stelle als Commis-Pâtissier. Eintritt Anfang Januar. Chiffre 309

Portier d'Étage, deutsch und französisch sprechend, mit guten Zeugnissen, sucht Stelle sofort. Würde auch Liftstelle annehmen. Chiffre 307

Portier d'Etage, deutsch und französisch sprechend, mit guten Zeugnissen, sucht Stelle für sofort. Würde auch Liftstelle annehmen. Chiffre 307

Etagenportier, 24 Jahre, Deutsch und Französisch, mit guten Referenzen, sucht Stelle sofort. Chiffre 283

Portier d'Etage, deutsch und französisch sprechend, mit guten Zeugnissen, sucht Stelle sofort. Würde auch Liftstelle annehmen. Chiffre 307

Etagenportier, 24 Jahre, Deutsch und Französisch, mit guten Referenzen, sucht Stelle sofort. Chiffre 283

Loge, Lift & Omnibus

Concierge, Schweizer, 36 Jahre, tüchtig, sucht Stelle für sofort oder später. Saison- oder Jahresstelle. Prima Zeugnisse. Chiffre 260

Concierge, 47 Jahre, ledig, 21jähriger Dienst im Hotel de Belle-Vue in Brüssel (jetzt eingegangen), sucht Saison- oder Jahresstelle. Jean Hepp à Domèque par Yerlens. Chiffre 304

Concierge-Conducteur, 38 Jahre, 4 Hauptsprachen, mit guten Referenzen, sucht Stelle auf 1. Januar. Würde auch Nachtportier, eventuell Etage-Portierstelle annehmen. Chiffre 316

Liftier Chasseur, deutsch, französisch und englisch sprechend, mit guten Zeugnissen, sucht sofort Stelle. Chiffre 310

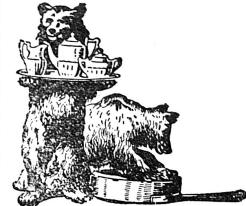
Portier, 34 Jahre, deutsch, französisch und englisch sprechend, sucht Stelle als Portier-Conducteur oder Etage-Portier. Zeugnisse zu Diensten. Offerten an E. Reichen, bei Familie Röss, Fribourg. Chiffre 287

Portier, Deutsch und Französisch, sucht Engagement für Wintersaison oder Jahresstelle im In- oder Ausland. Zeugnisse zu Diensten. Chiffre 293

Berndorfer Metallwarenfabrik

ARTHUR KRUPP A.-G.
Niederlage LUZERN — Schwanenplatz 7

BESTECKE U. TAFELGERÄTE
aus Alpacca schwer versilbert und
la. Alpacca



Kataloge und Mustersendungen gratis und franko.
(Auf Wunsch unverbindlicher Besuch unserer Vertreter).

Permanente **Muster-Ausstellung** in Luzern.

Eigene Werkstätte in Luzern für Reparaturen,
Versilberungen, Vergoldungen und Vernicklungen.

Rein-Nickel- und Kupfer-
KOCHGESCHIRRE
extra schwer, für Hotels
und Restaurants

Kataloge und Mustersendungen gratis und franko.
(Auf Wunsch unverbindlicher Besuch unserer Vertreter).

Permanente **Muster-Ausstellung** in Luzern.

Eigene Werkstätte in Luzern für Reparaturen,
Versilberungen, Vergoldungen und Vernicklungen.

Silberputzmaschine

(System Wenger oder ähnliches) neu oder gebraucht, zu kaufen gesucht. — Offerten befördert und Chiffre S. M. 2148 die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Landmetzger

4522

wünscht die **Nierstücke** u. eventl. **1 Statzen** für ganzes Jahr zu verkaufen. Nur inländische Ware und prima Qualität. Gef. Offerten unter Chiffre 0. F. 5.017 z. an Orell Füssli-Announce, Zürich, Zürcherhof.

Apéritif **Alein echtes** **Burgermeisterli** **Liqueur**
Aeltes Spezialbüro der Schweiz
Berücksichtigt die Inserenten der „Hotel - Revue“

LAYTON'S

202s

eingefrorene und ausgedunstete Eier,
Eiermehl und Eiweiss

Generalvertretung: 11, Rue du Port, Genf

Divers

Argentier, très qualifié, au courant des machines à polir, cherche place à l'année ou saison; acceptera place caviste en autre. Réferences de 1er ordre. Chiffre 301

Hotelschreiner, 12 Jahre Praxis, deutsch und französisch sprechend, sucht Stelle. Werkzeug vorhanden. Geh. auch ins Ausland.

Heizer, junger, durchaus zuverlässiger, soldier Mann, sucht per sofort Stelle als Heizer oder Aide-Jardinier. Kenntnis in der italienischen Sprache. Chiffre 305

Schreiner, tüchtiger, mit Möbel-, Bau- und Polierarbeiten vertraut und eigene Werkzeug, sucht selbständigen Posten. Chiffre 284

Töchter, zwei, Geschwister, suchen per sofort Stellung für Saal und Lingerie. Zeugnisse zu Diensten. Chiffre 288

Vertrauensposten, Tüchtige, der drei Hauptsprachen mächtig, sehr schickend, selbständig im Hotel- und Wirtewesen, mit passenden Vertrauensposten. Sei es als Stütze, Objektschreiber, Buffet oder Gouvernante. Chiffre 298

HOTEL-BUREAU

Bern Marktgassee 32 I. Marktgassee 32 I.

Offizielles Stellenbüro des Schweizer Hotelier-Vereins

Postcheck- und Girokonto Nr. III. 3525

Telephon Bollwerk 60.10

Gratis-Plazierung von Hotel-Personal aller Branchen

Der vom Schweizer Hotelier-Verein im Jahre 1920 eröffnete Stellenvermittlungsdienst ist in kurzer Zeit zum bedeutendsten Plazierungsbüro der Schweizer Hotelierherrengewachsen.

Wir verfügen momentan über ein grosses Angebot von erstklassigem Hotel-Personal aller Branchen und halten uns der Prinzipialität bei eventl. Bedarf bestens empfohlen.

Unterlassen Sie nicht

auf die Ihnen zugehörenden Offerlen auch bei Nichlkonvienenz prompt zu antworten.

Diese Aufforderung ergeht selbstdredend nicht nur an die Prinzipialität, sondern auch an dasstellensuchende Personal, das, wie wir erfahren, zur Unterzeichnung erhältliche Engagementsverträge vielfach überhaupt nicht oder oft erst mit 14jähriger Verspätung zurücksendet.

Diese üble Argewohnheit vieler Angestellten erschwert eine prompte, reibungslose Abwicklung der Plazierungsfähigkeit und sollte daher schon im eigenen Interesse des Personals selbist abgelegt werden.

Administration der „Hotel-Revue“.

Belegnummern an Inserenten im Stellenanzeiger werden nicht versandt!